MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences financières et comptabilité

Spécialité : comptabilité et finance

Thème :

L'analyse d'élaboration des états financiers d'un groupe

Elaboré par :

Magnouche Oussama

Encadreur :

professeur

Dahia Abdelhafid

(Enseignant à l'ESC)

Lieu de stage : Groupe GEMA

Période de stage : du 01/05 au 30/05

L’année universitaire : 2021/2022

Remerciement

*Je commence par remercier **ALLAH** le tout puissant de nous avoir donné le courage, la santé, la volonté, l’amour du savoir et surtout la patience pour pouvoir produire ce modeste travail.*

Mes sincères considérations et remerciements sont exprimés aux membres du jury : Qui m’ont fait l’honneur par leurs présences en qualité de présidente des jurys et qui ont accepté d’examiner ce travail.

*Je tiens à adresser mes remerciements à mon encadreur Mr **Dahia Abdelhafid** d’avoir accepté de diriger ce travail de thèse. Merci pour la confiance qu'elle m’a accordée. Trouve dans ce travail l’expression de mon respect et de ma gratitude.*

*Je remercie également les dirigeants de l’entreprise GEMA qui ont manifesté un intérêt considérable pour la présente recherche et qui n’ont ménagé aucun effort pour répondre à mes interrogations surtout monsieur **El bey Mohammed**, directeur du département finance et comptabilité.*

Je tiens à remercier sincèrement tous mes enseignements pour la richesse et la rigueur de leurs enseignements tout au long de mes études.

Enfin, je remercie tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

A MA TRÈS CHÈRE MÈRE :

Ta patience sans fin, ta compréhension et ton encouragement sont pour moi le soutien indispensable que tu as toujours su m'apporter

En ce jour mémorable, pour moi ainsi que pour toi, reçois ce travail en signe de ma vive reconnaissance et ma profonde estime. Puisse le tout puissant te donner santé, bonheur et longue vie afin que je puisse te combler à mon tour.

A MON TRÈS CHÈR PÈRE :

Tu as su m'apprendre le sens de la responsabilité, de l'optimisme et de la confiance en soi face aux difficultés de la vie.

Tu n'as cessé de me soutenir et de m'encourager durant toutes les années de mes études, tu as toujours été présent à mes côtés pour me consoler quand il fallait.

A MA TRÈS CHÈRE GRAND-MÈRE :

Un grand merci à ma grand-mère pour son amour, ses conseils ainsi que son soutien inconditionnel, qui m'a permis de réaliser les études que je voulais et par conséquent ce mémoire.

Une dédicace

Pour mes grands-parents

Pour mes frères et ma sœur

Pour ma cousine Aliani Aya pour m'avoir épaulé durant mes travaux.

À toute ma famille, mes proches et amis, qui m'ont toujours soutenues et encouragées au cours de la réalisation de ce mémoire.

Table des matières

Liste des tableaux I

Liste des figures II

Introduction générale ..... A

Chapitre 01 : Généralités sur la consolidation

Section 01 : la notion du groupe et la consolidation 2

1.contexte du groupe ? 2

1.1 Définition de groupe : 2

1.2 Type des groupes : 2

1.3 . Les avantages de l'organisation en groupe : 3

1.4 Le contexte des comptes consolidés 6

1.4.1 Définition de la consolidation ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1.4.2 Aspects et démarches de la consolidation 6

1.4.3 Objectifs de la consolidation 11

1.4.4 Limites de la consolidation 12

Section 02 : le périmètre de la consolidation 12

1.Détermination du périmètre de consolidation 12

1.1 Notion de contrôle 13

1.1.1 Le contrôle exclusif 13

1.1.2 Contrôle conjoint 15

1.1.3 Influence notable 16

2.Exclusion du périmètre de consolidation 16

2.1 Exclusion obligatoire 16

2.2 Exclusion facultative 16

3.Pourcentage d'intérêt et pourcentage de contrôle 18

3.1 Pourcentage d'intérêt 18

3.2 Pourcentage de contrôle 19

Section 03 : les méthodes de la consolidation 21
1.L'intégration globale 23
2.L'intégration proportionnelle 23
3.La mise en équivalence 24

Chapitre 02 : Processus de consolidation

Section 01 : l'homogénéisation et retraitement 27
1.Homogénéisation des comptes 27
1.1 Reclassement d'homogénéisation 27
1.1.1 Le décalage entre les dates de clôture des comptes sociaux 27
1.1.2 Les différentes présentations des états financiers individuels 28
1.2 Les retraitements d'homogénéisation 28
1.2.1 Les retraitements liés à la fiscalité 28
1.2.2 Les retraitements liés aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation 29
1.2.3 Retraitement à caractère économique 30
2.Intégration des comptes individuels 36
2.1 L'objectif de l'intégration des comptes individuels 36
2.2 Les modalités de l'intégration des comptes individuels 36
Section 02 : élimination des opérations réciproque et répartition des capitaux propres 37
1.Élimination des opérations réciproque 37
1.1 Elimination des opérations sans incidence sur le résultat consolidé 37
1.2 Elimination des opérations avec incidences sur le résultat consolidé 40
1.2.1 Marges sur stocks 40
1.2.2 Dividendes 40
1.2.3 Les cessions internes d'immobilisations 41
1.2.4 Provisions internes au groupe 41
2.Répartition des capitaux propres et élimination des titres de participation 41
2.1 Partage des capitaux propres 42

2.2 L'élimination des titres de participation 42
2.3 L'écart de première consolidation 43
2.3.1 L'écart d'évaluation 43
2.3.2 L'écart d'acquisition 43
2.3.3 Ecart d'acquisition positif (goodwill) : 44
2.3.4 Ecart d'acquisition négatif (Bad Will) : 44
Section 03 : Présentation des états financiers consolidés 45
1.Le bilan consolidé 45
1.1 Les rubriques spécifiques du bilan 45
1.1.1 A l'actif 45
1.1.2 Au passif 46
1.2 Les rubriques spécifiques du bilan consolidé 46
1.3 Modèle de bilan consolidé. 48
2.Comptes de résultat consolidé 48
3.Le tableau de flux de trésorerie consolidé TFT 51
4.Tableau de variation des capitaux propres consolidé 53
4.1 La variation des capitaux propres part groupe 54
4.2 La variation des intérêts minoritaires 54
5.L'annexe consolidée 56

Chapitre 03 : La consolidation des comptes du groupe GEMA

Section 01 : présentation du groupe GEMA 59
1.Historique et domaine d'activité : 59
2.Filiales et participations : 60
2.1 Filiales : 60
2.2 Les prises de participations : 61
3.L'organisation de l'entreprise GEMA : 62
3.1 L'organigramme : 62

3.2 Description et missions de chaque Direction :..... 64
Section 02 : Homogénéisation et intégration des comptes individuels 68
1.Périmètre de consolidation : 68
2.Méthodes de consolidation utilisées 69
3.Homogénéisation des comptes : 69
4.Intégration des comptes individuels 70
4.1 Intégration des bilans individuels 70
4.2 Intégration des comptes de résultats individuels. 73
Section 03 : L'élimination des opérations réciproques, répartition des capitaux propres et présentation des états financiers consolidés 74
1.Elimination des opérations réciproques..... 74
1.1 Recensement des opérations réciproques..... 74
1.1.1 Opérations sans incidence sur le résultat..... 74
1.1.2 Les opérations réciproques avec incidences sur le résultat 75
1.2 Élimination des opérations réciproques 75
1.2.1 Élimination des opérations réciproques sans incidences sur le résultat 75
1.2.2 Elimination des opérations réciproques avec incidences sur le résultat..... 76
2.La répartition des capitaux propres et l'élimination des titres de participation 76
2.1 Selon la méthode de l'intégration globale 76
2.2 Selon la méthode de la mise en équivalence..... 78
3.Présentation des états financiers consolidés 83
3.1 Le bilan consolidé..... 83
3.2 Le compte de résultats consolidé 85
3.3 Le tableau de variation des capitaux propre 87
Conclusion générale 89

Liste des tableaux

Tableau 1: Choix d'une méthode de consolidation. 22
Tableau 2: méthode de conversion au taux de clôture..... 34
Tableau 3: le traitement des marges internes..... 38
Tableau 4: traitement de l'écart d'acquisition par IFRS 3 44
Tableau 5: Bilan consolidé 48
Tableau 6: Le compte de résultat consolidé 50
Tableau 7: TFT selon la méthode la méthode directe 52
Tableau 8: TFT selon la méthode indirecte Pour les flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle uniquement. 53
Tableau 9: Le tableau de variation des capitaux propres consolidé 55
Tableau 10: Bilan cumulé « Actifs ». 70
Tableau 11: Bilan cumulé « Passifs ». 72
Tableau 12: Compte de résultats cumulé..... 73
Tableau 13: dettes de GEMA 74
Tableau 14: Créances de FILTRANS. 75
Tableau 15: Dividendes reçus. 75
Tableau 16: Répartition des capitaux propre FILTRANS..... 77
Tableau 17: La valeur comptable des participations et la quote-part de GEMA 78
Tableau 18: Bilan consolidé après retraitement « Actifs ». 79
Tableau 19: Bilan consolidé après retraitement « passifs »..... 81
Tableau 20: Compte de résultat consolidé après retraitement..... 82
Tableau 21: Bilan consolidé de l'exercice 2020 du groupe GEMA « Actifs ». 83
Tableau 22: Bilan consolidé de l'exercice 2020 du groupe GEMA « Passifs »..... 84
Tableau 23: Compte de résultats consolidé de l'exercice 2015 du groupe GEMA..... 85
Tableau 24: Tableau de flux de trésorerie consolidé du groupe GEMA. 86
Tableau 25:Etat de variation des capitaux propre consolidé du groupe GEMA. 87

Liste des figures

Figure 1: organigramme de groupe 4
Figure 2: Schéma de la démarche centralisée 9
Figure 3: Schéma de la démarche décentralisée 11
Figure 4: Schéma de la structure du périmètre de consolidation 18
Figure 5: schéma du pourcentage d'intérêt 19
Figure 6: Schéma des Méthodes de consolidation 21
Figure 7: Les étapes de conversion des comptes 33
Figure 8: L'organisation générale du groupe GEMA 63
Figure 9:Organigramme du groupe GEMA 68

Résumé

Dans le cadre de notre étude, nous avons essayé de montrer la façon par laquelle les comptes consolidés sont élaborer selon le système comptable financier et les normes comptables internationale, qui ont été créé pour faire face aux difficultés et obstacles que connaissent les sociétés économiques afin de continuer leurs exercices, et cela est dû à l'évolution des marchés financiers et économiques au niveau international.

L'apparition de ces groupes a provoqué un besoin des comptes consolidés comme outil permettant de traduire la réalité économique et financière d'un groupe, du fait que les états financiers individuels de la société mère ne répondent plus aux besoins des utilisateurs dans leurs décisions.

Après avoir étudié les différentes notions de base de la consolidation, nous avons exposé le processus pratique pour l'élaboration des comptes consolidés et la présentation des états financiers consolidée. Ce processus comprend les étapes techniques qui permettent de traiter les comptes individuels des différentes entités qui constituent le périmètre du groupe.

Nous avons aussi essayé de soutenir la problématique par une étude pratique en mettant la lumière sur un groupe algérien en l'occurrence G.E.M.A

Mots clés : Groupe, société mère, filiales, contrôle, périmètre, comptes consolidé

ملخص

كجزء من دراستنا، حاولنا إظهار كيفية تطوير الحسابات المجمعة وفقًا للنظام المحاسبي المالي ومعايير المحاسبة الدولية، والتي تم إنشاؤها للتعامل مع الصعوبات والعقبات التي تواجهها المجتمعات الاقتصادية من أجل مواصلة التدريبات، وهذا يرجع إلى تطور الأسواق المالية والاقتصادية على المستوى الدولي خلق ظهور هذه المجموعات الحاجة إلى حسابات مجمعة كأداة لترجمة الواقع الاقتصادي والمالي للمجموعة، حيث أن البيانات المالية الفردية للشركة الأم لم تعد تلبي احتياجات المستخدمين في قراراتهم.

بعد دراسة المفاهيم الأساسية المختلفة للتجميع، شرحنا عملية إعداد البيانات المالية الموحدة ثم عرضنا هذه البيانات. تتضمن هذه العملية الخطوات الفنية لمعالجة الحسابات الفردية للكيانات المختلفة التي تشكل نطاق المجموعة.

حاولنا أيضًا دعم المشكلة عن طريق دراسة عملية بإلقاء الضوء على مجموعة جزائرية في هذه الحالة « G.A.T.MA ».

الكلمات المفتاحية: المجموعة، الشركة الأم، الشركات التابعة، التحكم، النطاق، الحسابات المجمعة.

Introduction générale

Introduction générale

Le développement des entreprises se fait de plus en plus au travers d'entités dépendantes mais distinctes juridiquement, soit par créations de filiales, soit par prises de participations dans d'autres sociétés. Il se constitue ainsi des ensembles de sociétés étroitement liées entre elles qui forment ce qu'on appelle des *groupes* lorsqu'elles dépendent d'une même unité de contrôle, appelée *société-mère*. Les grands groupes sont par ailleurs souvent multinationaux, c'est à dire composés d'entreprises de nationalités différentes.

Chaque société d'un groupe tient une comptabilité indépendante. Mais l'examen des documents comptables des différentes sociétés du groupe ne donne pas une image claire de la situation économique et financière de l'ensemble. Il faut pour cela disposer de comptes de groupe, c'est-à-dire de *comptes consolidés*.

La consolidation des comptes est une méthode comptable permettant de regrouper les comptes d'un groupe de sociétés relativement au degré de contrôle de l'une sur l'autre et les présenter comme s'il s'agit d'une seule entité.

Dans ce contexte nous avons formulé la problématique suivante

«Quel est le processus adéquat pour la préparation des états financiers consolidés ?»

De cette question principale découle des questions secondaires qui peuvent être résumées comme suit :

1. C'est quoi la consolidation des comptes et quels sont les groupes concernés par l'établissement des comptes consolidés ?
2. Quelles sont les critères déterminant le périmètre de consolidation pour les sociétés de groupe, et quelle est la méthode utilisée pour chacune de ces sociétés ?
3. Quel est le processus d'établissement des comptes consolidés ?

Les hypothèses

Afin de répondre à la question principale et aux questions secondaires, les hypothèses suivantes se posent :

1. La consolidation est une technique de cumul des états financiers individuels des sociétés appartenant au même groupe, et tous les groupes sont concernés par cette dernière ;
2. C'est le degré d'influence c'est-à-dire le pourcentage de contrôle qu'exerce la mère sur les autres sociétés qui détermine le périmètre de consolidation ;

3. Le processus de consolidation peut se traduire par l'homogénéisation, le cumul d'états financiers des sociétés individuels composant le groupe, ajustement des comptes intragroupe et répartition des capitaux.

L'objectif de la recherche

L'objectif de cette recherche est d'expliquer la notion de groupe de sociétés ainsi que celle de la consolidation, la technique de consolidation des comptes, la détermination du périmètre et les méthodes de consolidation, connaitre le processus d'élaboration des états financiers consolidés et l'impact de ces dernier sur la performance financière de l'entreprise.

L'importance de la recherche

L'importance de ce sujet est de mettre en évidence l'importance et l'impact de la consolidation sur la réflexion de la situation financière et de l'activité du groupe.

Les raisons de choix du thème

Le choix de ce sujet se justifie par son importance qui requiert beaucoup d'informations et permet d'enrichir nos connaissances en terme de consolidation, connaitre le degré d'application du Système Comptable Financier au niveau des entreprises algériennes, et aussi c'est un thème qui est en relation avec notre spécialité d'étude.

Méthodologie de recherche :

Pour accomplir ce présent travail, du point de vue méthodologique, nous avons suivi :

- La méthode descriptive : utilisée pour expliquer la partie théorique basée sur la recherche documentaire, les ouvrages et consultation des sites institutionnels
- La méthode analytique: que nous trouverons dans le dernier chapitre, dans lequel nous allons expliquer et analyser l'application du processus de consolidation au sein du groupe G.A.T.MA.

Plan de travail :

Pour mener à bien ce travail de recherche, nous avons organisé notre étude en trois chapitres :

- Dans le premiers chapitre nous présenterons des généralités sur la consolidation ;
- Le seconde chapitre s'articulera autour du processus de consolidation ;
- Troisième chapitre Sera consacré à l'étude de cas pratique sur la consolidation des comptes dans le groupe GEMA.

Chapitre 01 : Généralités sur la consolidation

Introduction:

Suite à la forte croissance de l'économie les entreprise se trouve dans une situation d'obligation pour organisée en groupe, juste pour faire face à la concurrence ou pour exploité des opportunités dans le marché ou pour une stratégie d'internationalisation.

L'apparition des groupes a engendré obligatoirement la technique de consolidation pour réunir les comptes des plusieurs entités qui forment le groupe, et les présenté comme une entité économique unique.

Dans ce chapitre on va présenter la notion du groupe et pour quoi organiser en groupe ensuite nous définirons la notion de consolidation ces objectif et limites, et on terminera par le périmètre et méthodes de consolidation

Section 01 : la notion du groupe et la consolidation

Dans cette section nous allons déterminer c quoi un groupe pourquoi organisé on groupe et nous allons définie la consolidation des compte et leur objectif.

1. Contexte du groupe.

1.1 Définition de groupe :

IL existe plusieurs définitions, nous citons ce qui suit :

Définition 1 :

Selon GRANDGUILLOT « Un groupe est un ensemble de sociétés économiquement et financièrement liées mais ayant chacune une indépendance juridique (personnalité juridique propre). L'une d'entre elles, la société mère, dirige et contrôle les autres sociétés qui sont sous sa dépendance »[1]

Définition 2 :

BACHY et SION disent « Nous pouvons définir le groupe comme un ensemble d'entreprises reliées entre elles. Les liens reliant différentes entités peuvent toutefois être de natures diverses. Nous pouvons distinguer trois catégories de groupes : les groupements d'entreprise, les groupes personnels, et les groupes financiers. »[2]

1.2 Type des groupes :

- **Les groupements d'entreprises :**
  Est un ensemble d'entités connectées entre elles sans aucun lien de contrôle entre chaque entité Ces entités sont détenues par différents actionnaires qui contrôlent toujours leurs décisions et assume son propre risque d'exploitation.

Les motivations de la création de ce genre de regroupement sont :

- La création d'une notoriété commune ;
- Apports d'affaires mutuels ;
- Mise en commun des moyens d'exploitation ;
- Dynamisation des secteurs d'activités.

- **Les groupements personnels :**

Ce genre de groupe apparaitre lorsque une personne physique créé ou racheté plusieurs entreprises de taille moyenne dans des secteurs d'activité divers et qu'il nomme un gérant à la tête de chacune d'elles Ces entreprises n'ont pas de relation d'affaires entreelles. Le

---

[1] GRANDGUILLOT, (Béatrice) et (Francis) : **Comptabilité des sociétés, GULINO LEXTENSO**, Paris, 2014, p.251.

[2] Bruno Bachy, Michel Sion, **analyse financière des comptes consolidés normes IFRS**, 2e édition dunod, Belgique, 2009, p: 5

groupe personnel n'établit pas non plus de comptes consolidés car une personne physique possédant plusieurs entreprises n'est pas soumise à cette obligation. Si cette personne physique décidait de créer une société détenant les titres de l'ensemble des entreprises, cet ensemble cesserait d'être un groupe personnel pour devenir un groupe financier.[1]

- **Les groupements financiers :**

C'est un ensemble d'entreprises composé d'une société mère et d'une ou plusieurs entités contrôlées par la société mère. Le moyen le plus évident de contrôler une entité est de détenir directement ou indirectement la majorité de ses actions. Le groupe financier se caractérise donc par l'existence des participations en capital entre les sociétés qui en font partie.

Le groupe peut être considéré comme un ensemble de sociétés apparemment autonome, mais soumis à une direction économique unitaire, assumé par une ou plusieurs d'entre elles.[2]

N.B : Ce mémoire s'attache exclusivement à faire le diagnostic de groupes financiers qui sont les seuls soumis à l'obligation de produire des comptes consolidés. Dans la suite de ce mémoire, le terme groupe fera toujours référence à la notion de groupe financier.

1.3 . Les avantages de l'organisation en groupe :

Nous définissons ici les avantages de la création d'un groupe de plusieurs entités par comparaison avec l'existence d'une entreprise unique.[3]

1.2.1. Avantage 1 : Faire participer des investisseurs au financement d'une activité sans devoir partager le pouvoir au niveau de son propre capital

La figure 1.1 illustre le cas d'une participation minoritaire. SM a deux filiales, F1 et F2. F1 est détenue à 100 % par SM, elle a un chiffre d'affaire stable et procure une bonne rentabilité. SM souhaite investir dans une activité liée à la nouvelle économie et crée pour cela la filiale F2. Pour l'aider à financer un investissement de départ important, SM convainc des investisseurs d'acquérir 49 % des actions de F2. En faisant participer des actionnaires minoritaires dans F2, SM réalise son projet en limitant son apport financier et son risque d'actionnaire. Elle limite le partage du pouvoir et des bénéfices à l'activité de F2. Elle continue à exercer 100 % du contrôle et à bénéficier de 100 % des résultats de F1.

[1]Bruno Bachy, Michel Sion : op.cit, p :6

[2] Idem, p : 7

[3] Idem, p : 8-12

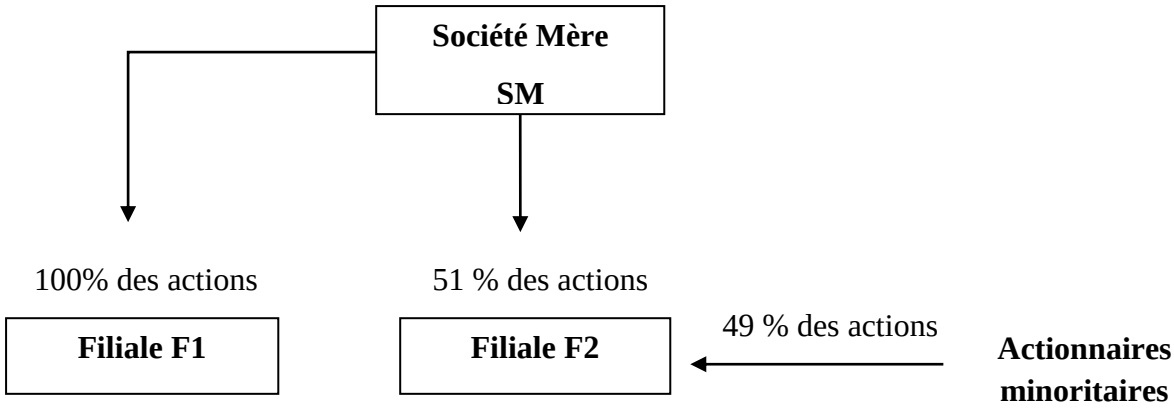

1**Figure 1:** organigramme de groupe

Source : Bruno Bachy, Michel Sion : op.cit, p : 9

1.2.2. Avantage 2 : Assurer la division des risques

La création d'entités juridiques distinctes permet de « compartimenter » les risques. Elle évite que les difficultés financières d'une activité ne se propagent aux autres activités du groupe et ne mettent ainsi en cause la pérennité de l'ensemble. Le compartimentage des risques n'est pas toujours effectif, il subsiste un certain nombre de risques :

• Risque lié à la structure juridique

Le compartimentage suppose que les filiales aient le statut de sociétés de capitaux (SA, SARL). Dans ces sociétés, en cas de défaillance, la responsabilité des actionnaires est effectivement limitée au montant de leur apport en capital. Ils ne peuvent donc être tenus d'indemniser les créanciers sur leurs biens propres en cas d'insolvabilité de l'entreprise. À l'inverse, dans les sociétés de personne (par exemple, société en nom collectif), la responsabilité des associés est indéfinie. Ils sont donc responsables de la totalité des dettes de la société en cas de défaillance de celle-ci. Il en va de même pour les groupements d'intérêt économique (GIE).

• Risque économique

La division des risques est inopérante au plan économique lorsque les activités des entités du groupe sont tellement imbriquées que la défaillance de l'une d'elles entraîne nécessairement des difficultés pour l'ensemble.

• Risque lié à une garantie

Les créanciers d'une filiale (banquiers, fournisseurs) utilisent parfois leur position de force pour exiger la garantie de la société mère comme condition de leur crédit. Cette garantie prend la forme d'une caution, d'une garantie à première demande ou d'une lettre d'intention qui engage la société mère au-delà de son apport en capital.

• Risque de dégradation de la réputation

Parfois, la société mère indemnise les créanciers d'une filiale devenue défaillante, sans y être obligée au plan juridique. En cas d'arrêt de l'activité, la filiale fait alors l'objet d'une

procédure de liquidation amiable et non judiciaire. La société mère procède ainsi soit volontairement pour préserver son image de marque, soit sous la pression plus ou moins explicite de créanciers fournissant d'autres filiales du groupe.

• Risque de confusion de patrimoine

Dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, le juge ordonne parfois la confusion des patrimoines de la société mère et de la filiale défaillante, même quand celle-ci est une société de capitaux. Il procède ainsi lorsqu'il estime que ce sont les erreurs de gestion de la société mère qui ont provoqué la défaillance de la filiale ou que celle-ci n'a pas bénéficié d'une autonomie de gestion suffisante.

1.2.3. Avantage 3 : Assurer le développement de l'activité à l'international

L'expansion d'une entreprise à l'international passe souvent par différentes étapes. Elle débute parfois avec un simple agent commercial, voire par la création d'un établissement sans personnalité juridique distincte. Elle se poursuit souvent par la création de filiales de distribution, la production demeurant réalisée exclusivement dans son pays d'origine. Au fur et à mesure que l'activité à l'international se développe, le groupe crée des filiales de production à l'étranger pour fournir les marchés locaux. Le stade ultime d'internationalisation est la répartition de la production entre les différents pays, chaque filiale produisant pour plusieurs pays. La responsabilité du développement de certaines lignes de produits pour l'ensemble du groupe est parfois confiée à certaines filiales étrangères. Tous les centres de décision du groupe ne sont plus situés dans le pays d'origine. Dans certains pays, la réglementation impose aux investisseurs étrangers la création d'une entité juridique dans laquelle sont présents un ou plusieurs actionnaires locaux.

1.2.4. Avantage 4 : Faciliter l'acquisition et la cession d'activités

Les groupes acquièrent et cèdent en permanence des activités. Ils acquièrent plusieurs entités pour atteindre la taille critique sur une activité, pour se diversifier, etc. À l'inverse, ils cèdent certaines activités pour se concentrer sur leur cœur de métier, pour générer les liquidités permettant leur désendettement, etc... Il est évidemment plus aisé de céder les actions d'une entité juridique que de transférer à l'acquéreur les actifs, dettes et contrats relatifs à une activité. D'ailleurs, lorsqu'une entreprise envisage la cession d'une activité réalisée à l'intérieur de son propre cadre juridique, elle « filialise » souvent au préalable cette activité. Cette opération consiste à créer une nouvelle entité juridique détenue à 100 % et à lui apporter l'ensemble des actifs, dettes et contrats se rattachant à cette activité.

Elle cède ensuite les actions de cette entité à l'acquéreur.

1.2.5. Avantage 5 : Faciliter les alliances entre entreprises

Fréquemment, des entreprises s'allient pour concentrer leurs efforts ou combiner des atouts complémentaires. Certaines alliances se limitent à la conclusion de contrats commerciaux, tandis que d'autres débouchent sur la constitution de filiales communes. La création d'une filiale commune offre une possibilité de collaboration souple et limitée dans

son champ. Elle n'entraîne pas de modification de la structure du capital des entreprises associées et porte généralement sur une partie seulement de leur activité.

L'objet d'une filiale commune peut être :

- de mettre en commun des moyens de production ou de commercialisation. Il peut s'agir d'une entité assurant la distribution des produits des associés, permettant ainsi de réduire le coût de commercialisation ;
- de concentrer ses forces sur un même métier. Dans lequel la taille constitue un atout comme l'aéronautique, l'armement... ;
- de faire jouer les complémentarités entre entreprises. Un associé apporte par exemple à une entité commune son savoir-faire industriel tandis que l'autre associé apporte sa connaissance du marché et sa force de vente.

1.4 Le contexte des comptes consolidés

- **Selon le code de commerce**

L'article 732 bis 4 de l'ordonnance n°96-27 du 9 décembre 1996 : « Par comptes consolidés on entend la présentation de la situation financière et des résultats d'un groupe de sociétés, comme si celles-ci ne formaient qu'une seule entité. Ils sont soumis aux même règle de présentation, de contrôle, d'adoption et de publication que les comptes annuels individuels … ».[1]

- **la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant S.C.F**

La consolidation des comptes, selon l'article 132.1 : « La consolidation des comptes vise à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat d'un groupe d'entité comme s'il s'agissait d'une entité unique. »[2]

- **Selon la norme IFRS 10**

« Les états financiers consolidés sont les états financiers d'un groupe présentés comme ceux d'une entité économique unique »[3]

1.4.1 Aspects et démarches de la consolidation

a. Aspects de consolidation

On peut distinguer plusieurs aspects concernant la consolidation :

---

[1] Le journal officiel N° 11 publié le 09 février 2005 ; Ordonnance N°75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, modifié et complété relatif aux filiales, participations et sociétés contrôlées, http/ : www.joradp.dz

[2] La loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier, relatif à la consolidation regroupement d'entités Comptes consolidé

[3] HERGLI, (M) : **La consolidation** en IFRS, SD, Paris, 2007, P2.

- Consolidation directe ou par palier ;
- La consolidation par les tableaux ou par les écritures ;
- La consolidation par les flux ou par les soldes.

❖ Consolidation directe ou par palier :

Prenons le cas d'une participation itérative (successive) :[1]

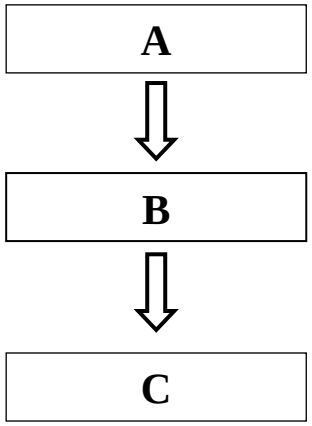

La consolidation est effectuée à partir des comptes individuels des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, après avoir effectué les retraitements préalables.

Deux techniques sont utilisables, si l'on considère que A est la société consolidante :

- On procède par étapes, à partir du bas : c'est la consolidation par paliers, c'est-à-dire en consolide successivement des sous-ensembles consolidés dans des ensembles plus grands ;
- On consolide d'abord les comptes annuels de C dans les états financiers de B, on consolide en suite l'ensemble de BC dans les comptes annuels de A.

La consolidation directe demande le calcul des pourcentages d'intérêt de la société consolidante (A) dans chacune des société qu'elle contrôle, et les comptes des sociétés contrôlées sont directement ajoutés à ceux de A.

❖ La consolidation par les tableaux ou par les écritures

Elles procèdent de deux façons de traiter les informations comptables à consolider :[2]

- La première les présente sous forme de tableaux qui est plus adaptée à un traitement par tableau ;
- La deuxième sous forment d'écritures comptables qui est plus adaptées au progiciel comptable de consolidation.

---

[1] Stéphane (mercier), **la consolidation**, edipro, Belgique, 2009, p : 198

[2]Djelloul BOUBIR, Comptabilité Financière : Consolidation des comptes comparatifs SCF-IFRS, Comptes combinés, Consolidation Fiscale, Les éditions du sahel, 2013, Algérie, P:61

❖ **La consolidation par les flux ou par les soldes**

La consolidation par les flux consiste à ajouter les mouvements de l'exercice aux comptes consolidés de l'exercice précèdent. Elle exige une parfaite maitrise des techniques de consolidation.

La consolidation par les soldes consiste à cumuler les soldes des comptes annuels des entités consolidées. Elle cumule des postes d'actifs et de passifs au pourcentage de contrôle.[1]

b. Démarches de consolidation

La démarche de consolidation est liée aux règles d'organisation comptable appliquées au sein du groupe.

La démarche s'inspire de deux grandes tendances :

- **L'organisation centralisée :** le service consolidation souhaite garder la maîtrise totale des opérations de consolidation en utilisant les données de chaque entreprise consolidée, issues de la balance de fin d'exercice ;
- **L'organisation décentralisée :** toute une série de travaux préparatoires sont délégués à chaque entreprise consolidée pour réduire au strict minimum les travaux de consolidation.[3]

❖ **Démarche centralisée**

Dans la démarche centralisée, la société consolidée assume l'intégralité des opérations de consolidation. Les étapes sont principalement les suivantes :

L'organigramme et le périmètre *:* il est établi la liste des entreprises à consolider et la méthode de consolidation pour chaque entreprise retenue dans le périmètre ;

La collecte des données : à cette phase des travaux de consolidation, l'ensemble des documents nécessaires pour effectuer le cumul des données a été rassemblé. Ces documents sont notamment : la balance de chaque entreprise consolidée, les informations liées aux titres des entreprises consolidée, le détail des comptes et des opérations intragroupe, les variations de capitaux propres, les données utiles aux retraitements et aux éliminations ;

- **La conversion des comptes des entreprises étrangères intégrées :** tous les comptes des entreprises étrangères doivent être convertis dans la monnaie de consolidation ;
- **Les écritures de consolidation qui sont classées en plusieurs catégories :** les retraitements qui visent à rendre les évaluations homogènes, les reclassements qui visent à rendre la présentation homogène, les ajustements qui visent à rendre les

[1]Idem

[3]M… unisien), **Maîtriser la consolidation des comptes. Référentiel IF**…

Organigramme et périmètre

comptes intra-groupes réciproques, les éliminations qui visent à supprimer les doubles emplois et les résultats internes.

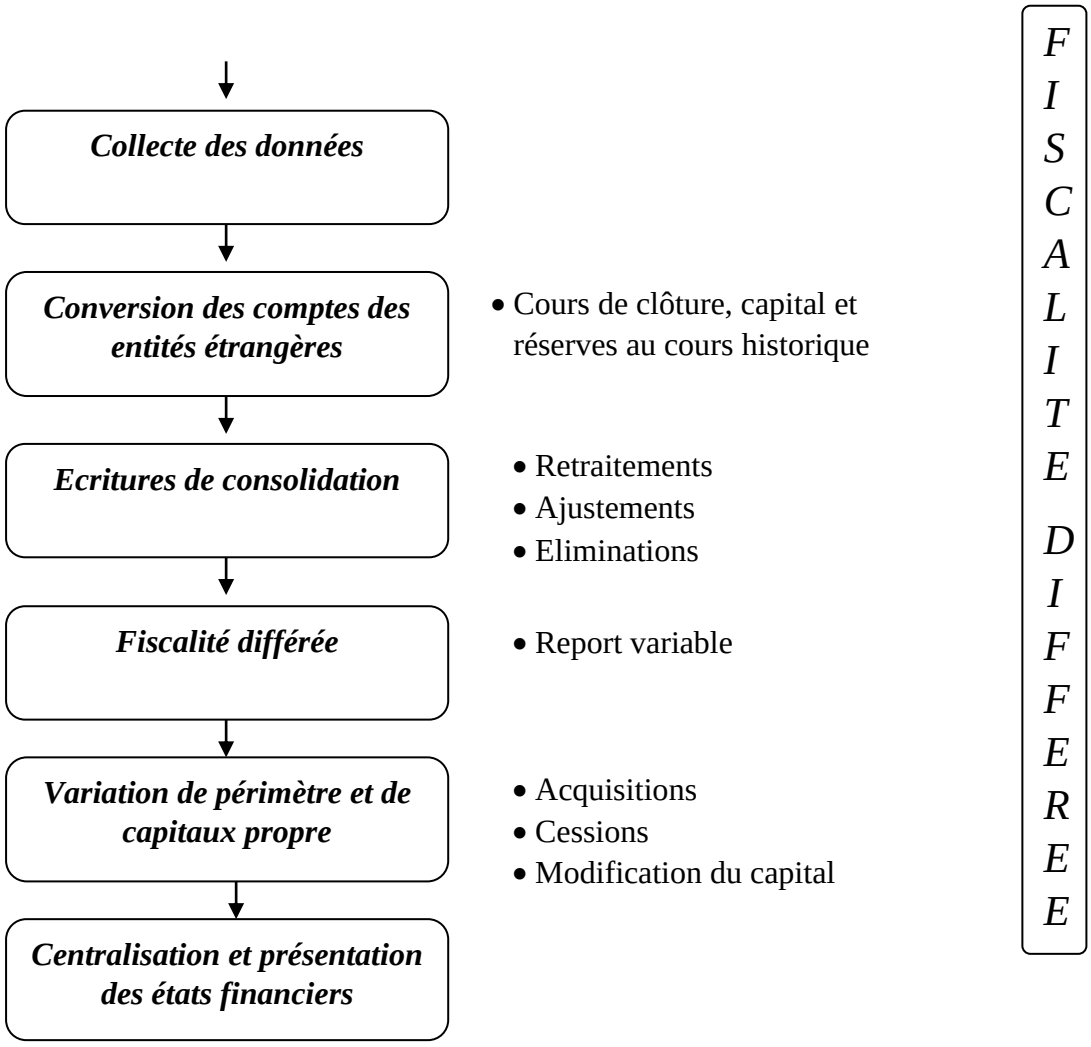

Figure 2: Schéma de la démarche centralisée

Source: Mohamed NejiHergli (expert comptable tunisien), Op.cit, p : 76

❖ **Démarche décentralisée**

Dans cette démarche, chaque entreprise prépare des comptes retraités et conformes aux règles de présentation et d'évaluation du groupe. Ainsi, le service de consolidation après vérification, récupère les données et les complète en vue de la consolidation de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre.

Travaux dans chaque entreprise Dans cette démarche, les données transmises au service consolidation de la société consolidante ont été préparées selon les règles d'évaluation du groupe ;

Travaux dans la société consolidante Cette démarche vise à traiter toutes les opérations de consolidation au service de consolidation de la société consolidante.

Elle est appliquée dans les groupes, dès lors que le nombre d'entreprises à consolider est important, car il permet d'alléger les travaux du service de consolidation. Cette organisation suppose que les entreprises soient bien informées des règles d'évaluation du groupe. Son efficacité implique :

- la diffusion auprès des sociétés du groupe du manuel comptable groupe et du manuel de consolidation, accompagnée si nécessaire par des séminaires de formation et de sensibilisation pour créer un « climat groupe » ;
- la définition et la délégation des pouvoirs aux filiales concernant les opérations relevant de leur ressort (notamment les retraitements pour homogénéisation).
- la transmission (généralement à la fin de l'année) à chaque filiale de la liasse de consolidation en lui accordant un délai pour la retourner remplie. Les relations avec les filiales doivent donc être normalisées afin d'obtenir une information consolidée fiable.

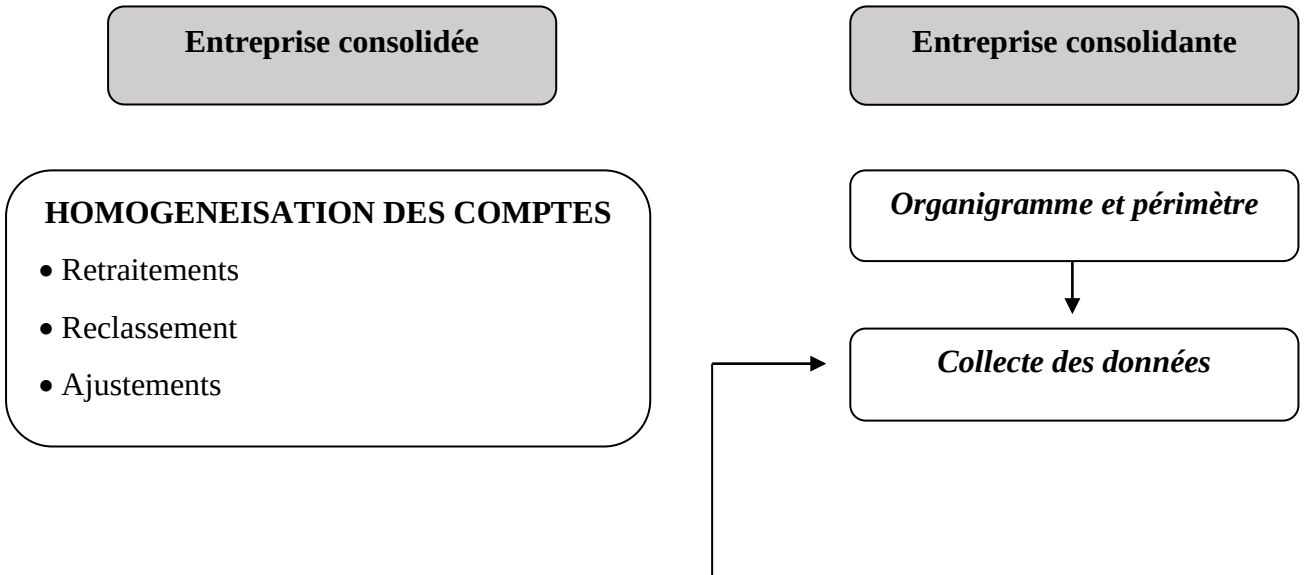

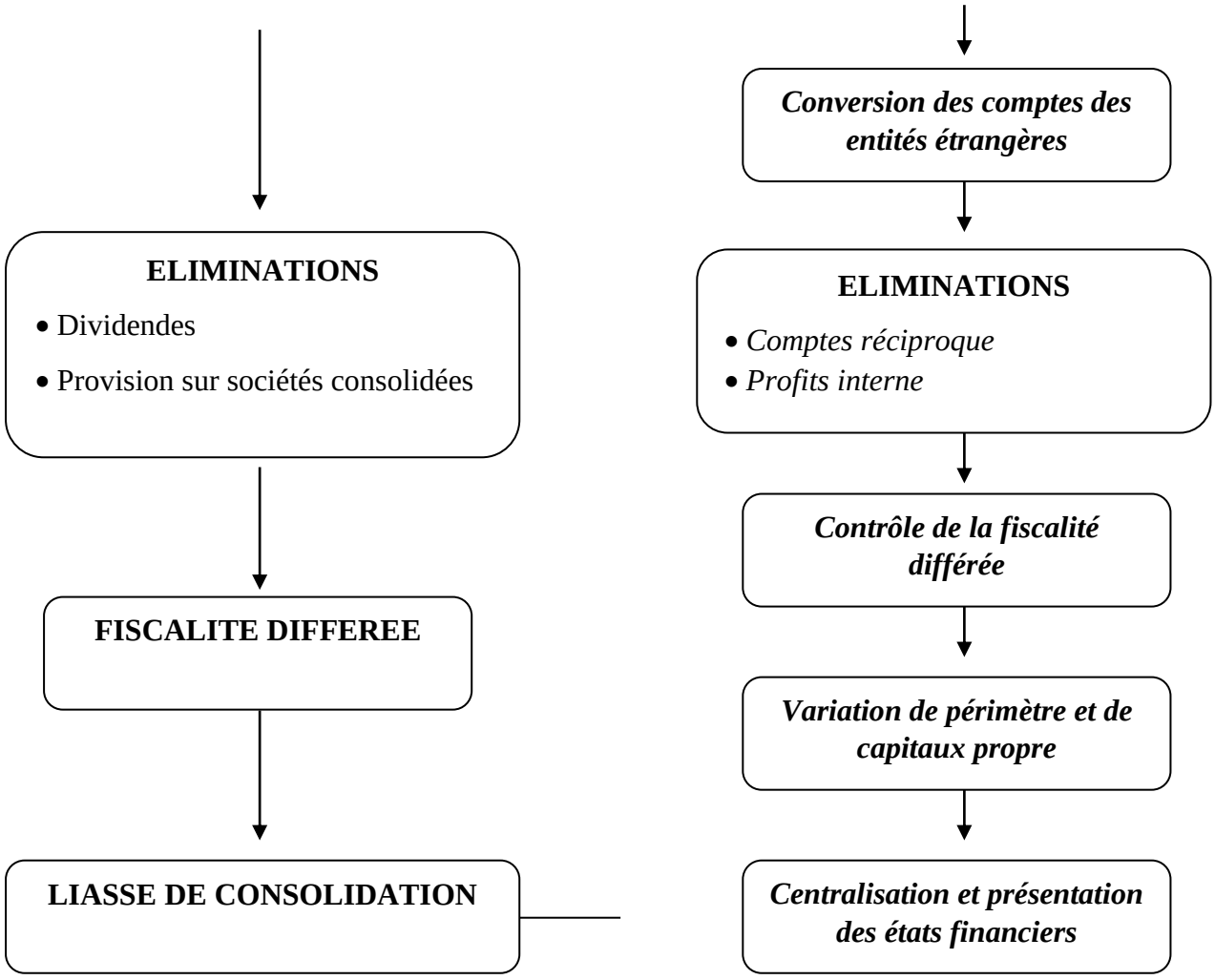

Figure 3: Schéma de la démarche décentralisée

Source: Mohamed NejiHergli (expert comptable tunisien), Op.cit, p : 78.

1.4.2 Objectifs de la consolidation

- Répondre à des besoins d'informations légales ;
- La consolidation est une bonne méthode d'évaluation du portefeuille, orientée en ce sens vers une optique financière ;
- Elle permet une représentation améliorée de l'unité économique fonctionnelle, dans une optique économique ; En effet, c'est à partir des états financiers consolidés qui présentent une image cohérente du groupe que les investisseurs et les bailleurs de fond ont la possibilité :
- D'apprécier la structure de financement du groupe (fonds propres, dettes nom courante, dettes courante) et son évolution globale ;
- De mesurer la relation entre bénéfice et chiffre d'affaires et d'apprécier la rentabilité des capitaux propres ;
- D'analyser les choix fondamentaux retenus par les dirigeants du groupe en matière d'investissement et de financement (état de flux).

- D'analyser la solvabilité financière du groupe en appréciant sa capacité à générer des liquidités ainsi que sur l'utilisation qu'il en a faite au cours de l'exercice (état de flux).[1]

Aussi la consolidation constitue «un instrument de gestion pour les dirigeants des groupes, ne serait-ce que parce qu'elle forme un système coordonné d'information interne, imposant une normalisation des procédures et une clarification permanente des relations entre les sociétés consolidées ».

De ce qui vient d'être exposé, on constate clairement que les états financiers consolidés constituent à la fois un élément d'information interne et externe :

- **Interne :** en tant qu'instrument de gestion, car la consolidation exige une normalisation des concepts, une harmonisation des méthodes d'évaluation et de présentation et une normalisation des procédures de gestion. Ceci permet, bien entendu, à la direction du groupe de la maîtriser convenablement et de bien gérer les filiales.
- **Externe :** en tant qu'instrument d'information pour la prise de décisions économiques ; car les états financiers individuels (des sociétés membres du groupe) ne peuvent pas à eux seuls donner une image fidèle du groupe dans son ensemble. Celle-ci relève des états financiers consolidés qui, seuls, permettent d'exprimer l'activité globale et la structure financière du groupe.[1]

1.4.3 Limites de la consolidation

Bien que la consolidation constitue le meilleur moyen pour les investisseurs et les bailleurs de fonds d'analyser économiquement et financièrement le groupe, elle présente cependant certaines limites. Celles-ci se résument principalement dans les points suivants:[2]

- Les états financiers consolidés se prêtent difficilement à des études comparatives :
  - Dans le temps, du fait du changement du périmètre de consolidation sauf si des informations complémentaires sont mentionnées dans les notes aux états financiers.
  - l'espace, du fait des particularités de chaque groupe et notamment lorsque les activités sont diversifiées.
- Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des relations existantes entre le groupe et ses sous-traitants et façonniers dont l'importance peut être grande et dont le sort est souvent lié à celui du groupe.

Section 02 : le périmètre de la consolidation

1. Détermination du périmètre de consolidation

Définir le périmètre de consolidation consiste à établir la liste de toutes les entreprises à consolider et à déterminer la méthode de consolidation qui leurest applicable.

---

[1]Hamadi Ben Amor, **la consolidation des bilans** .édition Raouf Yaich, 1ère édition, 2006, p 08

[2]Idem, p : 09

C’est la première étape du processus de consolidation. Leprincipe est strict : comme nous allons le voir, toutes les entreprises contrôlées ou sous influence notable doivent être consolidées. Les exceptions à ceprincipe sont en normes IAS/IFRS.[1]

Donc pour dire si une entreprise entre dans le périmètre de la consolidation on doit d’abord déterminer la nature du contrôle que la société mère exerce sur elle. Selon les normes IAS 28, IAS 27, IFRS 10 et IFRS 11 et de même le SCF Le périmètre de consolidation inclus :

- L’entreprise consolidante « la société mère » qui exerce les contrôles ;
- Les entreprises consolidées « filiales », sur lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises consolidées « coentreprises, entreprises commune », sur lesquelles la société mère exerce avec d’autres entités un contrôle conjoint ;
- Les entreprises consolidées « entreprises associées », sur lesquelles la société mère exerce une influence notable.

1.1 Notion de contrôle

Définir le périmètre de consolidation, c’est déterminer quelles sociétés vont être retenues dans l’ensemble consolidé. Pour savoir si une entreprise fait partie d’un groupe et doit être consolidée, il faut déterminer le degré d’influence qu’exerce la mère sur cette entité.[2]

Donc trois types de contrôle se figuré : contrôle exclusif, contrôle conjoint, influence notable.

1.1.1 Le contrôle exclusif

Art 132-5 du SCF : « Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d’une entité afin de tirer des avantages de ses activités.

La norme internationale IAS 27.13 donne la définition suivante, «Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;

[1] Bruno Bachy, Michel Sion : op.cit, p :26

[2] Eric ROPERT, Nouvelle pratique des comptes consolidés, édition GUALINO, Paris, 2000, p23.

- Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ; ou
- Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe. [1]

De ce qui précède nous déduisons qu'il existe trois forme de contrôle exclusif sont :

- Contrôle de droit
- Contrôle de fait
- Contrôle contractuel

❖ **Contrôle de droit**

Le contrôle de droit résulte de la détention directe ou indirecte (par l'intermédiaire de filiales) de la majorité des droits de votes dans une autre entité (plus que la moitié).[2]

❖ **Contrôle de fait**

Si la société consolidante détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise dispose du pouvoir : [3]

- De nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalant ;
- De réunir la majorité des droits de vote dans les réunions de conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalant ;
- Sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs.

La société consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote, et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne.[4]

Le contrôle de fait découle d'une conception large du contrôle induite par le principe de la « prééminence de la substance et la réalité économique sur la forme ou l'apparence juridique »

❖ **Contrôle contractuel**

Selon L'IAS 27.13-b, le contrôle contractuel existe lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise dispose du pouvoir de diriger les

---

[1] Séminaire, tarek abdennadher, **les groupes de sociétés et la consolidation des états financiers** ; décembre 2008, p : 157

[2]Messekdji (chafik), **techniques de consolidation des comptes de groupes**, houma, alger, 2012, p : 18

[3]DjelloulBoubir, **op cit** , P :31.

[4] Journal officiel, N°77, Algérie, 11 décembre 1996, p14.

politiques financières et opérationnelles de l'entreprises en vertu des statuts ou d'un contrat. Deux conditions doivent être réunies :[1]

- La société dominante dispose d'une participation dans la société consolidée ;
- Et un contrat lui assure le contrôle de la société consolidée

Il existe rois type de contrôle contractuel :

- **Le contrôle en vertu d'un contrat avec d'autres investisseurs :** Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle un ou plusieurs actionnaires s'engagent à voter conformément à la volonté d'un autre actionnaire, bénéficiaire de la convention. Cette convention, appelée « communément convention de droits de vote », peut permettre à son bénéficiaire d'obtenir la majorité des droits de vote en assemblée générale et donc d'exercer un contrôle exclusif.
- **Les conventions de portage :** lorsqu'une entreprise ne détient pas les moyens financiers suffisants pour financier une acquisition peut demander à un établissement de crédit de porter financièrement en acquirent une partie de ses actions.
- **Contrôle économique (ou en substance) des entités« ad hoc » :** La notion de contrôle économique ou en substance a été définie par les organismes de réglementation comptable pour lutter contre les montages déconsolidants (des montages appliqués par des groupe pour déconsolider des actifs et certains dettes pour une rentabilité fictive) , L'expression « en substance » signifie que le contrôle s'appuies sur des critères économiques passe par la conclusion d'un contrat entre le groupe et une entité exerçant son activité. L'entreprise doit consolider l'entité ad hoc même si elle ne détient aucune action.

1.1.2 Contrôle conjoint

Selon IFRS 11, le contrôle conjoint est défini par le partage contractuel du contrôle sur une entreprise nécessitant le consentement unanime des parties au niveau des décisions relatives aux activités pertinentes.[2]

L'existence d'un contrôle conjoint ne suppose pas obligatoirement un partage égalitaire de droit de vote. Un partage du capital 60%-40% entre deux Co-entrepreneurs peut, par exemple, être compatible avec une situation de contrôle conjoint si les pouvoir de contrôle établis contractuellement sont répartis équitablement et permettent aux deux partenaires d'exercer un contrôle conjoint.[3]

[1] Messekdji (chafik), op cit, p : 19
[2] Eric (tort), **l'essentiel de la consolidation des comptes**, gualino, 2014, p : 30
[3]Messekdji (chafik), op cit, p : 19

1.1.3 Influence notable

Selon l'article132.11 du SCF définit l'entité associée comme suit : « L'entité dans laquelle l'entité consolidante exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une entité constitué dans le cadre d'opération faites en commun ».

L'influence notable est présumée exister dans les cas suivants :

- Détention (directe ou indirecte) de 20% ou plus des droits de votes ;
- Représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ;
- Participation au processus d'élaboration des politiques stratégiques ;
- Transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue ;
- Echange de personnels dirigeants ;
- Fourniture d'informations techniques essentielles.

2. Exclusion du périmètre de consolidation

Une des priorités des normes IAS/IFRS étant la lutte contre les montagesdéconsolidant, les cas d'exclusion du périmètre de consolidation sont doncextrêmement limités.

2.1 Exclusion obligatoire

Une entité doit être exclue du périmètre de consolidation lorsque :[1]

- elle est destinée à être cédée dans un avenir proche (IFRS 5). Elle est alors valorisée au montant le plus bas entre le coût historique et le prix de vente diminué des coûts de cession
- la mère a perdu le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles suite à l'action d'un gouvernement, d'un tribunal, d'un administrateur judiciaire ou d'une autorité de réglementation ;
- la mère a perdu le contrôle suite à un accord contractuel (convention de droit de vote).

2.2 Exclusion facultative

- Le cas des filiales à taille non significative L'entité consolidante peut exclure de son périmètre de consolidation les entités de petite taille lorsque l'exclusion n'a pas d'incidence « significative » sur la présentation des comptes. Le cadre conceptuel précise qu'une information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers ;
- Les actions ou les parts de la filiale sont détenues uniquement en vue d'une cession ultérieure ;[2]

[1] Bruno (bachy), michel (sion), op cit, p : 44-45

[2]Messekdji (chafik), op cit, p : 21

Et aussi selon l'article 132-4 : « Une entité dominante est dispensée d'établir des états financiers consolidés si elle est détenue quasi-totalement par une autre entité et si elle a obtenu l'accord des détenteurs des intérêts minoritaires. La détention quasi-totale signifie que la société dominante détient au moins 90% des droits de vote ».[1]

[1] Journal officiel, N°19, Algérie, 25 mars 2009, p15.

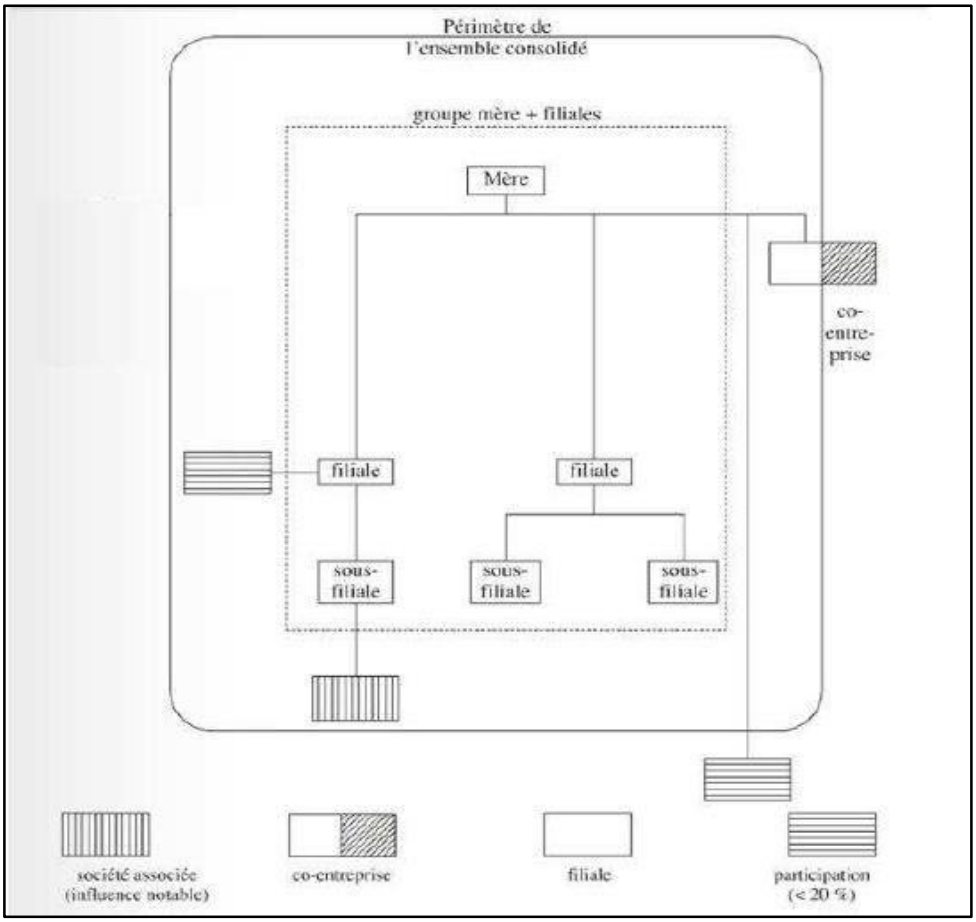

Figure 4: Schéma de la structure du périmètre de consolidation

Sources : Carole Bonnier, Pascale Delvaille, **Comptabilité financière des groupes**, 2006, Gualino, p 83.

3. Pourcentage d'intérêt et pourcentage de contrôle

D'après les trois formes de contrôles étudiés ci-avant, nous en déduisons que ce dernier doit faire l'objet d'une mesure.

Nb : Ne confondons pas le pourcentage d'intérêt avec celui du contrôle, deux notion distinctes et qui ont chacune un usage différent

3.1 Pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts (de dépendance) sert à exprimer la part de capital détenue par la société mère, directement ou indirectement, dans chaque société consolidée, et en conséquence le montant de ses droits dans la situation nette et le résultat de chacune.[1]

Le pourcentage d'intérêts peut être différent du pourcentage de droit de vote.

[1]Messekdji (chafik), op cit, p : 22

Exemple :

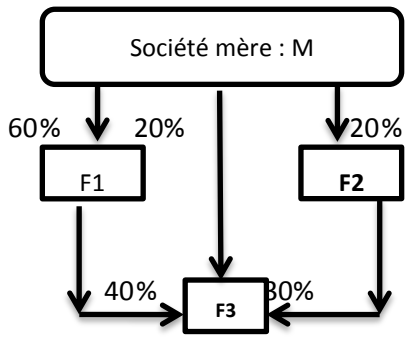

Figure 5: schéma du pourcentage d'intérêt

Source : Eric ROPERT, **Op.cit**. p29.

Le calcul du pourcentage d'intérêt de M sur F3 permet maintenant de déterminer la part du groupe dans l'actif net sur F3 :

- Contrôle direct : **20%**
- Contrôle indirect via F1 : 60%*40% = **24%**
- Contrôle indirect via F2 : 20%*30%= **6%**

Total **50%**

3.2 Pourcentage de contrôle

Le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance entre la société mère et chaque société dont elle détient, directement ou indirectement, au moins un titre et sert à déterminer le périmètre et les méthodes de consolidation.

Le pourcentage de droit de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise :

- soit directement
- soit indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire de sociétés sous contrôle exclusif (filiales).

Ces droits de vote sont égaux aux droits dans le capital détenu (% détenu) si toutes les actions ont les mêmes droits.

Dans le cas contraire, le pourcentage de contrôle sera différent du pourcentage d'intérêts. Le décalage provient par exemple de :

- actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;
- détention de ses propres actions ;
- actions à vote double ;

Exemple 1:

Une société «M» détient 30% des actions d'une société « A», dont 40% du capital sont constitués par des actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Admettons que les actions de «M» sont des actions ordinaires à droit de vote simple, calculer le pourcentage de contrôle de la société «M» dans la société «A».

La solution consiste à comparer les 30% détenus par «M» par rapport aux actions ayant un droit de vote dans la société « A», c'est-à-dire 60%(100% - 40%).

Pourcentage de contrôle= 30%=50% 60%

Reprenons le même exemple et supposons que le capital de la société « A » est représenté en totalité par des actions ordinaires et que cette dernière détient ses propres actions à concurrence de 10%.

Pourcentage de contrôle =30%=33,33% 90%

Exemple 2:

Une société «M» détient 38% des actions d'une société «A».Elles ouvrent toutes un droit de vote double.40% de toutes les actions « A » sont à vote double.

Pourcentage de contrôle =76%=54,28% 140%

Le pourcentage de contrôle effectué pour chacune des sociétés du groupe a deux objectifs :

- le premier est de déterminer si la société peut entrer dans le périmètre de consolidation ;
- si les conditions sont remplies, le deuxième objectif est de déterminer la méthode de consolidation qui sera appliquée.

Exemple 3 :

En reprenant l'exemple précédent, nous observons trois niveaux de dépendance sur F3 :

- Titres détenus directement par M : 20%
- Titres détenus indirectement via F1 (qui est une filiale détenue à plus de 50%) :40%
- Titres détenus indirectement via F2 (détenue à 20%) ne sont pas retenus car M, possèdent moins de 50% des droits de vote, n'a pas de contrôle exclusif sur F2. Elle ne peut donc pas, à travers F2 contrôler F3.

Donc on peut déterminer le pourcentage de contrôle cde M sur F3 comme suit :

- Contrôle direct : **20%**
- Contrôle indirect via F1 : **40%**
- Contrôle indirect via F2 : **0%**

Total **60%**

Section 03 : les méthodes de la consolidation

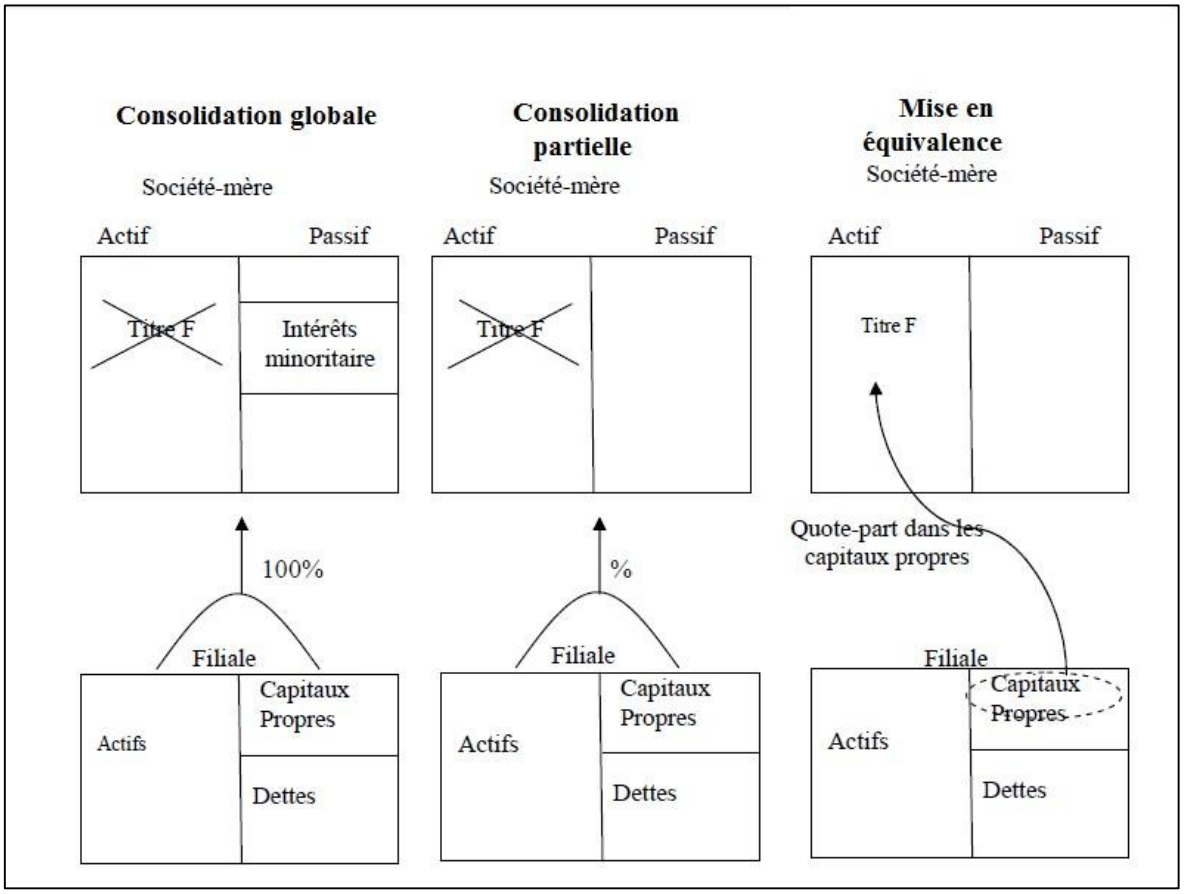

Figure 6: Schéma des Méthodes de consolidation

Source : comptabilité générale et gestion d'entreprise comptabilité financière ; p : 337 (avec adaptations).

Les comptes consolidés ont pour l'objectif de fournir une image fidèle de l'activité, de la performance et de la situation financière de l'ensemble des entreprises qui constitue un groupe. Dans la section précédente traitant de la définition du périmètre, nous avons constaté que les participations se classent en plusieurs catégories en fonction du lien juridique et économique qui l'unit à l'entité consolidante.[1]

[1] Bruno BACHY, Michel SION, **Op.cit.**, p : 48

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes catégories de participation et la méthode de consolidation qui leur est applicable.

Tableau 1: Choix d'une méthode de consolidation.

Nature du pouvoir		Objectifs de la présentation économique des comptes consolidés	Méthode de consolidation	Normes
Entité contrôlée ou filiale.		Intégrer dans les états financiers de l'entreprise consolidante la totalité du bilan et du compte de résultat de l'entité consolidée de façon à obtenir la vision économique de l'ensemble formé par l'entreprise consolidante et sa ou ses filiales.	Intégration globale.	IFRS 10
Partenariats	**Activités conjointes (joint opérations)**	Faire apparaître dans les comptes consolidés le partage de l'activité, des résultats, des actives et passives activités conjointes.	Comptabilisation des quoteparts d'actifs, passifs, produits et charges.	IFRS 11
	Co-entreprises (joint-ventures)	Faire apparaître dans les comptes consolidés la quotepart de l'actif net et du résultat net revenant au groupe.	Mise en équivalence.	IAS 28

Entité associée ou sous influence notable	Évaluer chaque année la valeur de la participation et appréhender la quote-part de résultat revenant au groupe.	Mise en équivalence.	IAS 28
Entité non consolidée	Évaluer les participations financières à la juste valeur.	Absence de consolidation.	IAS 39

Source : Bruno BACHY, Michel SION, **Op.cit.**, p55.

Remarque : selon les dernières publications d'IASB : Le contrôle conjoint consiste à une activité conjointe ou bien une Co-entreprise, dans le premier cas la méthode utilisée est la mise en équivalence selon IFRS 11 et pour le deuxième cas c'est mis en équivalence selon IAS 28.

1. L'intégration globale

Selon le SCF l'article 132-7 et la norme IFRS 10. Dans le cadre de l'établissement de comptes consolidés, les entités contrôlées sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. Qui consiste à :[1]

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitement éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat des entreprises consolidées entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés, dits « intérêts minoritaires » ;
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Et que cette méthode est applicable aux entreprises sous contrôle exclusif.

Remarque : Dans les normes internationales d'information financière en vigueur depuis le 1er juillet 2009, et cela est renforcé avec la norme IFRS 10, les références aux « intérêts minoritaires » sont remplacées par « participation ne donnant pas le contrôle » dans les tous les paragraphes cités.

2. L'intégration proportionnelle

Rappelons que le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entité en vertu d'un accord contractuel. L'intégration proportionnelle constitue à ce jour la méthode de

[1] Dominique MESPLE-LASSALLE, **La consolidation des comptes**, édition Maxima, 3éme édition, Paris, 2013.p : 26

référence pour consolider les co-entreprises. Le groupepeut néanmoins utiliser la mise en équivalence.

L'intégration proportionnelle traduit cette notion de contrôle conjoint enprocédant à un partage des actifs et passifs de la société détenue comme si lasociété consolidante détenait en quelque sorte directement une fraction desactifs et supportait une fraction des passifs.

Cela conduit à deux étapes :

- **Intégrer** dans les comptes de l'entreprise consolidante la quote-part des actifs et dettes, correspondant au pourcentage d'intérêt détenu par la société consolidante dans F (après retraitements éventuels et éliminations des opérations internes au groupe) (étape A).
- **Éliminer** les titres de SM dans F dans le bilan consolidé (étape B).[1]

De toute façon, cette méthode étant supprimée par IFRS 11 à compter de 2014, il est donc vivement recommander de ne plus l'utiliser en Algérie, d'autant plus que la mise en équivalence est présentement une méthode alternative admis par le SCF.[2]

3. La mise en équivalence

Selon la norme IAS 28.2 : « La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entreprise détenue. Le résultat de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat de l'entreprise détenue.

La mise en équivalence vise à :

- Ré estimé les titres à hauteur de la quote-part des capitaux propres revenant à l'actionnaire ou à l'associé dans un poste particulier « titres des sociétés mises en équivalence »,
- Eliminer les titres pour leur valeur comptable,
- Mettre en évidence les droits du groupe dans les réserves et les résultats.

Toutes ces opérations sont réalisées après éliminations et retraitements affectant ces capitaux propres.

[1] Bruno BACHY, Michel SION, **Op.cit.**, p : 53-54
[2]Djelloul BOUBIR, op cit, p28

Conclusion

Dans ce chapitre on a vue qu'un groupe est un ensemble de sociétés économiquement et financièrement liées mais ayant chacune une indépendance juridique (personnalité juridique propre). L'une d'entre elles, la société mère, dirige et contrôle les autres sociétés qui sont sous sa dépendance. Et on a aussi vue les avantages de l'organisation en groupe.

Ensuite on a passé à la notion de consolidation qui on peut définir comme suit : « La consolidation des comptes vise à présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat d'un groupe d'entité comme s'il s'agissait d'une entité unique.

Nous avons abordé le périmètre de consolidation, qui repose essentiellement sur la notion de contrôle, donc toute entreprise contrôlée exclusivement ou conjointement ou sous influence notable par la société mère est inclus dans ce périmètre.

Et on a parlé brièvement sur les méthodes de consolidation qui dépendre sur le type de contrôle, dans lesquelles l'intégration globale pour les sociétés contrôlé exclusivement (filiale), l'intégration proportionnel pour les sociétés contrôlé conjointement et la mise en équivalence pour les sociétés sous influence notable.

Chapitre 02 : Processus de consolidation

Introduction

La construction des comptes consolidés repose sur un processus comptable complexe dont il importe d'assimiler les étapes. L'objectif de ce chapitre est d'en expliquer ces différentes phases.

N'oublions pas que les comptes consolidés ont pour but de présenter l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'un ensemble constitué par une entreprise consolidante et les entreprises qui lui sont liées comme si cet ensemble ne formait qu'une seule entité.

Dans le présent chapitre nommé « le processus de consolidation des comptes », nous étudierons les différentes opérations de consolidation et cela par le traitement des opérations de pré consolidation qui ont une haute importance qui implique le bon enchainement du processus et puis les opérations de consolidation proprement dites. Et enfin nous allons présenter les états combinés et la distinction entre les états consolidés et les états combinés.

Section 01 : l'homogénéisation et retraitement

Il existe le plus souvent des différences significatives dans les règlesd'évaluation et de présentation des comptes individuels des différentes entités consolidées. C'est pourquoi l'ensemble du groupe que ce soit les sociétés consolidée ou la société consolidante doivent faire de retraitement, Pour que les états financiers consolidés puissent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe.

Pour l'établissement des comptes sociaux, le SCF propose un certain nombre d'options alors qu'en norme IFRS ce n'est pas le cas. Un plan comptable de consolidation précisant les options choisies est établi. À l'aide de celui-ci, chaque société consolidée va procéder à des retraitements dans un journal de pré-consolidation.

1. Homogénéisation des comptes

Dans les comptes consolidés, il doit être utilisé des méthodes comptables homogènes, c'est-à-dire, communes à l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation. En cas de divergences entre les règles locales et celles retenues au niveau du groupe, il y a donc lieu de procéder préalablement à la consolidation à des retraitements d'homogénéisation au niveau des comptes individuels de l'entité concernée.[1]

L'homogénéisation se fait soit par des (reclassements d'homogénéisation) destinés à réduire les différences en matière de présentation des comptes, soit par des (retraitements d'homogénéisation) visant l'unification des méthodes d'évaluation retenues.

1.1 Reclassement d'homogénéisation

Il peut provenir de deux éléments essentiels :

- Le décalage entre les dates de clôture des comptes sociaux
- Les différentes présentations des états financiers individuels

1.1.1 Le décalage entre les dates de clôture des comptes sociaux

Selon l'article 132-9 du SCF « si la date de clôture de l'exercice d'une entité comprise dans la consolidation est antérieure de plus de trois (3) mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation, les états financiers consolidés sont établis sur la base de comptes intérimaires établis à la date de la consolidation et contrôlés par le commissaire aux comptes de l'entité consolidée ou à défaut par un professionnel chargé du contrôle des comptes ».[2]

Selon IAS 27 « les comptes des entreprises consolidées doivent en principe être arrêtes à la même date ».

Lorsque les dates de reporting de la société mère et d'une filiale sont différentes, la filiale prépare, pour les besoins de la consolidation, des états financiers supplémentaires à

[1] Éric Tort, op.cit, p : 45
[2] Journal officiel, N°19, Algérie, 25 mars 2009, p14.

la même date que les états financiers de la société mère, à moins que cela ne soit impraticable.[1]

Lorsque l'écart, entre les deux dates, ne dépasse pas 3 mois, les IFRS **(IAS 27.26 & IAS 27.27 et IAS 28.24 & IAS 28.25)**, admettent que les états financiers des filiales ou des entreprises associées puissent être utilisés, à condition :

- Qu'ils soient modifiés pour tenir compte des transactions et événements significatifs intervenus dans l'intervalle.
- La durée des périodes de reporting et toute différence entre les dates de reporting doivent être identiques d'une période à l'autre.

1.1.2 Les différentes présentations des états financiers individuels

A l'intérieur d'un même périmètre de consolidation, les entités consolidables peuvent présenter leurs comptes individuels selon[2] :

- **Une tendance « anglo- saxon »** : présentation des états financiers « en liste », avec une distribution des produits et charges par « destination » au niveau du compte de résultat ;
- **Une tendance « continentale »** : ventilation des produits et charges par « nature » et présentation du bilan et du compte de résultat « en comptes ».

En effet pour l'obtention d'une image unifiée et pertinente du groupe à travers des états financiers homogènes, requiert un travail de reclassement de comptes des différentes entités consolidables.

1.2 Les retraitements d'homogénéisation

Le retraitement des comptes individuels des entreprises consolidées consiste d'une part à les rendre homogènes, d'autre part à éliminer l'impact de certaines écritures, enfin à corriger en valeur ou en affectation comptable certains des montants enregistrés dans les comptes sociaux[3].

On peut les compartimenter sur trois :

- Les retraitements liés à la fiscalité ;
- Les retraitements liés aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation ;
- Retraitements à caractère économique.

1.2.1 Les retraitements liés à la fiscalité

Dans les comptes sociaux, des écritures sont constatées afin de bénéficier d'avantages fiscaux. Ces écritures ne sont pas justifiées économiquement et doivent être annulées dans les comptes consolidés pour que ces derniers reflètent au mieux la réalité économique des transactions du groupe.

---

[1] Messekji Chafik, Op.cit., p42.
[2] Youcef SAIHI, **Les consolidés des impôts différés selon les normes IAS/IFRS en Algérie**, mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, Ecole supérieure de commerce d'Alger, 2010/2011, p46
[3] Dominique MESPLE-LASSALLE, Op.cit., p137.

A titre d'exemple les amortissements dérogatoire :

Les entreprises doivent pratiquer les amortissements sur la base d'une durée d'utilisation prévue pour chaque actif. Ainsi, la durée d'utilisation normale prévue par les dispositions fiscales n'est pas la règle pour l'amortissement économique. Cependant, les dispositions fiscales vont permettre d'utiliser un mode, une base et une durée d'amortissement des actifs qui conduisent à constater dans les amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal autorisé. Un retraitement est nécessaire en consolidation pour neutraliser les impacts des écritures à caractère fiscal constatées dans les comptes individuels.[1]

En vertu de la notion d'image fidèle, 'les sur amortissements' résultants de la pratique des amortissements dérogatoires doivent être retraités en les éliminant au bilan et au compte de résultat.

L'annulation de solde d'amortissement au bilan se traduit par une augmentation du résultat de l'exercice, c'est-à-dire une augmentation de la base imposable; il y a donc lieu de constater au bilan une dette d'impôt différé.

1.2.2 Les retraitements liés aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation

Ce sont les retraitements d'homogénéisation dont l'objectif est l'aboutissement à des méthodes d'évaluation homogènes au sein d'un même périmètre de consolidation.

Ce principe est consacré par ias27.28 ; IAS 28.26 et IAS 31.33, en effet, le paragraphe IAS 27.28 prévoit que « les états financiers consolidés doivent être préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres évènements semblables dans des circonstances similaires ».

Dans le cadre du référentiel de l'IASB, nous pouvons citer à titre d'exemple [2]:

a. Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 distingue deux modèles pour l'évaluation postérieure des immobilisations corporelles :

- Le modèle du coût : après sa comptabilisation initiale en tant qu'actif, une immobilisation corporelle sera comptabilisée à son coût diminué des cumuls amortissements et des pertes de valeurs ;
- Le modèle de la valeur réévaluée : qui prévoit qu'une immobilisation dont la juste valeur peut être évaluée d'une manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures.

b. Immobilisations incorporelles

[1] Cloniet F,Paoli S, Dupic P, **Pratique des comptes consolidés**, édion DUNOD,6ème edition,2016,p102
[2] Robert OBERT, Op.cit., p258.

Les normes IFRS ne reconnaissent pas comme immobilisations incorporelles les frais d'établissement et d'augmentation de capital. Ces derniers doivent être comptabilisés en charges.

c. Valorisation des stocks :

Selon IAS 2 « stock », les stocks sont des actifs (achetés, produits ou encours de production) destinés à être vendu ou pour être intégrer dans le cycle de production.

La plupart des entreprises n'enregistre pas les mouvements du stock au jour le jour, les stocks apparaissant résultent ainsi d'une double opération réalisée à chaque clôture d'exercice.

Les méthodes d'évaluation des stocks retenue par le référentiel IFRS :

- La méthode CMP (coût moyen pondéré) : le coût de chaque élément est déterminé à partir de la moyenne pondérée du coût d'éléments similaires au début d'une période et du coût d'éléments similaires achetés ou produits au cours de la période ;
- La méthode FIFO (first in/first out) : les éléments du stock qui ont été acquis ou produit au premier sont vendus les premiers.

Dans le manuel de la consolidation de la société mère, une seule des deux méthodes suscitées doit être retenue, L'utilisation d'une méthode autre de celle indiquée dans le manuel par les entreprises inclues dans le périmètre de consolidation provoque une divergence en matière d'évaluation de stock par rapport à la société mère. Donc ces entreprises doivent procéder à des retraitements des stocks

Le retraitement des stocks consiste à corriger les écarts séparant la valeur du stock initial ainsi que celle du stock final de leurs valeurs évaluées selon la méthode retenue par la société mère. En outre, les écritures de correction ne sont pas sans impact sur le résultat de l'entité consolidable, d'où la nécessité de constater des impôts différés.

1.2.3 Retraitement à caractère économique

Il contient principalement :

a. Les contrats de location financements

Pour déterminer s'il s'agit d'une location simple ou d'une location financement, la norme IAS17 énonce le critère suivant : «Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ».[1]

[1] Guide DELOITE, 2014, p, 78.

La même norme fournit cinq caractéristiques permettant de qualifier un contrat de location financement[1] :

- Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat ;
- Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée pour que, dès le commencement du contrat, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif, même s'il n'y a pas de transfert de propriété.
- Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter de modifications majeures.

La conception des comptes consolidés obéit au principe comptable de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, cela implique un retraitement des contrats de location financement en inscrivant l'immobilisation à l'actif du bilan consolidé avec, en contrepartie, l'inscription au passif d'une dette d'emprunt équivalente. Dans le compte de résultat il y'a lieu d'annuler la redevance du crédit-bail et constater la dépréciation du bien objet du contrat de location financement.

b. Les impôts différés

Selon la norme IAS 12 l'impôt différé est la différence entre la valeur comptable d'un actif et sa base fiscale.

En consolidation, il est tenu compte de l'impôt différé et non de l'impôt exigible. Il se résorbe au terme du décalage. Il prend naissance du fait de décalages temporaires entre la base fiscale en comptes individuel et la base comptable en compte consolidé. Ces différences temporaires s'expliquent par des retraitements et des décalages dans les comptes individuels entre la comptabilité et la fiscalité.[2]

Selon l'article 134-1 de la quatrième section du troisième chapitre : « l'imposition différée est une méthode qui consiste à comptabiliser en charges la charge d'impôt sur le résultat imputable aux seules opérations de l'exercice ».[3]

Selon Eric TORT : « Les impôts différés ont pour origine des décalages temporaires (ou temporels), sources de déduction ou d'imposition futures. Les décalages temporaires résultent de la différence entre la valeur comptable et fiscale des actifs et passifs ».[4]

---

[1] DUCASSE (E) et autres : **Normes comptables internationales IAS/IFRS, BOECK**, Bruxelles, 2005, p.53.
[2] COLINET, (F) et PAOLI (S) : **Pratique des comptes consolidés**, Dunod, Paris, 2016, p.206.
[3] Article 132-1, Journal Officiel de la République Algérienne, N° 19,25 mars 2009, p.16.
[4] ERIC, (Tort) :Op.cit, p.53

Les impôts différés enregistrés au bilan et au comptes su résultat résultent de[1] :

- Du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et sa prise en compte dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur dans un avenir prévisible ;
- De déficits fiscaux ou de crédits d'impôt reportables dans la mesure o leur imputation sur des bénéfices fiscaux ou des impôts futurs est probable dans un avenir prévisible ;
- Des aménagements, éliminations et retraitements effectués dans le cadre de l'élaboration d'états financiers consolidés.

c. Conversion des comptes des entités libellés en monnaies étrangères

Les comptes des entreprises étrangères établissant leurs comptes en devises doivent être convertis dans la monnaie de consolidation. La méthode de conversion a une incidence sur les états financiers consolidés et conduit à l'apparition d'une rubrique écart de conversion dans les capitaux propres.

Il importe au préalable de définir la notion de monnaie de fonctionnement et de monnaie de présentation :[2]

- **La monnaie de fonctionnement ou fonctionnelle** correspond à la monnaie de l'environnement primaire économique dans lequel opère l'entreprise. Si l'entreprise établie à l'étranger fonctionne de façon indépendante, la monnaie locale est généralement sa monnaie de fonctionnement.
  Si l'activité à l'étranger se présente comme une extension de l'entreprise présentant les états financiers (filiale non autonome). Par exemple, l'entreprise implantée à l'étranger peut vendre exclusivement des biens importés de l'entreprise consolidante et remet à celle-ci la trésorerie correspondante. Il s'agit alors d'un bureau de représentation commerciale. La monnaie de fonctionnement de l'entreprise établie à l'étranger est la monnaie de fonctionnement de l'entreprise dont elle dépend, l'entreprise consolidante dans notre exemple.
- **La monnaie de présentation** est la monnaie utilisée pour présenter les comptes consolidés.

La norme IAS 21 impose aux entités individuelles incluses dans le périmètre de préparer leurs états financiers dans sa monnaie de fonctionnement. Le passage de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de présentation s'effectue en utilisant la méthode du cours de clôture.

La conversion des comptes s'opère en une ou deux étapes :

[1] Article 134-2, Journal Officiel de la République Algérienne, N° 19, 25 mars 2009, p.16
[2] Bruno (bachy), Michel (simon), op.cit, p : 68-70

Figure 7: Les étapes de conversion des comptes

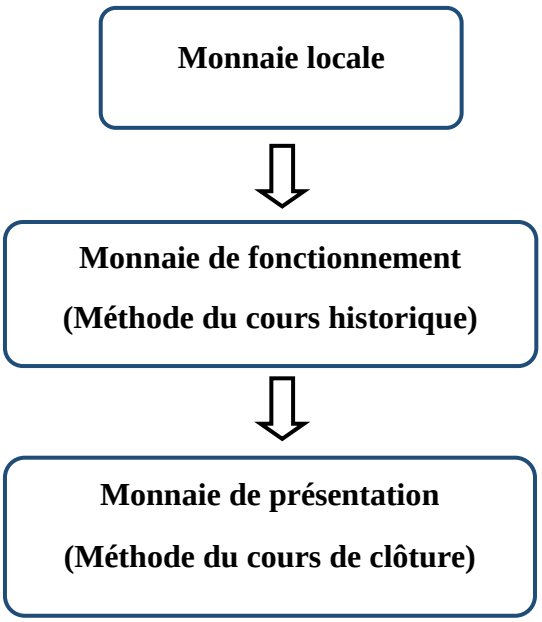

Source : Bruno, Michel, op.cit, p : 68

En pratique, la première étape de conversion n'intervient que pour des filiales non autonomes situées dans un pays dont la monnaie est différente de celle du pays où se situe la maison mère.

- **La méthode du cours de clôture**

Pour convertir les états financiers d'une entreprise étrangère dans la monnaie des états financiers consolidés, le groupe doit utiliser la méthode du cours de clôture, qui se définit ainsi:

- conversion des actifs et passifs au cours de clôture à l'exception des capitaux propres (cours du jour de la date de clôture);
- conversion des capitaux propres au cours historique (cours de change à la date de l'entrée des éléments dans les capitaux propres);
- conversion des charges et produits au cours de change à la date de transaction, pour des raisons pratiques un taux de change moyen pour la période est généralement utilisé;
- les écarts de change qui en résultent sont à inscrire dans une rubrique particulière des capitaux propres : écart de conversion.

La méthode de conversion au taux de clôture se résume par le tableau suivant :

Tableau 2: méthode de conversion au taux de clôture

Actif	Taux de conversion	Passif	Taux de conversion
Actifs	TC	Capital Réserves Résultat Ecart de conversion	TH TH TM • Différence de change entre capitaux propres aux taux de clôture et au taux historique. • Différence de change entre résultat de l'exercice au taux de clôture et au taux moyen.
		Passifs	TC

TC : taux de clôture
TM : taux moyen
TH : taux historique

La rubrique écart de conversion représente la différence entre les capitaux propres au taux de clôture et les capitaux propres au taux historique. En intégration globale, cette rubrique est partagée entre le groupe et les intérêts minoritaires lors du partage. La variation de l'écart de conversion est un des éléments spécifiques à la consolidation qui explique la variation des capitaux propres.

La rubrique écart de conversion présente un sens positif (créditeur) ou négatif (débiteur). Si l'écart est positif cela signifie que le groupe a enregistré un effet de change favorable sur les filiales étrangères.

Illustration

Prenons un groupe français possédant une filiale aux États-Unis, si le cours du dollar s'est apprécié au cours de l'exercice, les actifs et dettes de cette filiale convertis en euros vont représenter un montant plus élevé. Pour équilibrer le bilan consolidé, il faut augmenter l'écart de conversion. L'évolution du cours de change a une incidence favorable sur le patrimoine du groupe. C'est ce que traduit la variation de l'écart de conversion.

Dans un contexte de forte volatilité des taux de change, on soulignera l'importance de cette rubrique qui peut faire varier significativement les capitaux propres entre deux exercices en raison d'un phénomène de change subi par les groupes. Néanmoins, certains groupes peuvent mettre en place des opérations de couverture de change afin de neutraliser en totalité ou partiellement leur exposition au risque de change.

Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période, il ne contient donc ni gain ni perte de change. Une variation du taux de change a comme conséquence d'augmenter ou de diminuer la contribution d'une étrangère au compte de résultat du groupe. Pour aider à la lecture des états financiers de nombreux groupes communiquent des informations à taux de change constant afin de d'isoler l'effet change dans l'analyse de l'activité et de la profitabilité.

- **La méthode du cours historique**

L'application de cette méthode conduit à considérer que la filiale n'est qu'un simple prolongement de l'activité de la société dont elle dépend et finalement à utiliser des règles de conversion similaires à celles qui auraient été utilisées si l'activité avait été réalisée directement par la société dont elle dépend. En conséquence, les variations de change affectent directement le résultat de la période.

La conversion en monnaie de fonctionnement des comptes d'une entité étrangère s'effectue de la façon suivante :

- les éléments non monétaires du bilan y compris les capitaux propres (immobilisations, stocks...) sont convertis au cours historique, il s'agit du cours de change à la date de l'entrée des éléments dans l'actif ou le passif consolidé (ou le cours en vigueur à la date de réévaluation). Pour une entreprise qui entre dans le périmètre de consolidation, le cours historique est le cours à la date d'acquisition et pour les actifs et passifs qui entrent ultérieurement, il s'agit du cours à la date de leur entrée au bilan ;les éléments monétaires du bilan (créances, dettes) sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date où ils sont constatés, en pratique la conversion s'effectue sur la base d'un cours moyen de la période mensuel, trimestriel ou annuel. Les produits et charges liés à des actifs ou passifs évalués au coût historique sont convertis au cours historique (exemple : dotation aux amortissements).

Les écarts de conversion constatés en application de cette méthode, au bilan sur les éléments monétaires et sur le compte de résultat sont inscrits au compte du résultat consolidé en charges ou produits financiers. Ces écarts ont pour origine la conversion au cours de clôture des éléments monétaires et l'utilisation du cours moyen pour convertir les charges et produits.

2. Intégration des comptes individuels

Après l'homogénéisation des comptes individuels des sociétés filles, on passe à la cinquième étape du processus de consolidation, dont on va intégrer les comptes sociaux dans les comptes de la société consolidante.

2.1 L'objectif de l'intégration des comptes individuels

Après l'homogénéisation des comptes individuels des sociétés filles, on passe à la cinquième étape du processus de consolidation, dont on va intégrer les comptes sociaux dans les comptes de la société consolidante.[1]

2.2 Les modalités de l'intégration des comptes individuels

L'opération d'intégration est effectuée d'une manière différente en fonction de la méthode (intégration globale ou intégration proportionnelle) de consolidation utilisée. Elle est réalisée, bien entendu, par le service central de la consolidation ou le service comptable de la société mère.[2]

Dans la méthode de l'intégration globale, tous les postes de bilan, de l'état de résultat ou de l'état de flux sont repris intégralement dans le bilan, l'état de résultat et l'état de flux de pré consolidation.

Dans la méthode de l'intégration proportionnelle, les postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux sont intégrés à concurrence du pourcentage d'intérêt détenu par le groupe.

Par contre dans la méthode de l'intégration par mise en équivalence, seul le lien de dépendance financière est traduit dans les comptes de la société mère à l'occasion de la répartition des capitaux propres et de l'élimination des titres.

Ce lien consiste à substituer à la valeur comptable des titres de participation détenus par la société mère, celle à laquelle ils correspondent dans la situation nette de la société consolidée.

En d'autres termes, les sociétés mises en équivalence ne sont pas concernées par la présente phase car les postes comptables de ces sociétés ne sont pas repris dans les comptes de pré-consolidation.[3]

---

[1] BERTIN (Elisabeth), GODOWSKI (Christophe) et KHELASSI (Rédha) : **Manuel Comptabilité et Audit**, Editions Berti, Alger, 2013, p : 172
[2] Hamadi Ben Amor,Op.cit., p52.
[3] Idem, p71-72.

Section 02 : élimination des opérations réciproque et répartition des capitaux propres

Suite à la conversion des états a consolidés, viens l'étape du cumul et afin de ne pas faire apparaitre de double emplois il faut procéder aux éliminations et répartitions des capitaux propres, cette élimination des comptes réciproques n'est possible que si un inventaire complet a pu être réalisé et que tous les ajustements aient été opérés.

1. Élimination des opérations réciproque

Afin que les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière et de l'activité d'un groupe, il convient donc ne prendre en compte que les opérations réalisées avec des tiers extérieurs au groupe. Par conséquent, seuls les éléments suivants vont apparaître aux comptes consolidés :

- les actifs ou passifs à l'égard des tiers extérieurs au groupe ;
- les seules transactions réalisées avec des tiers ;
- les seuls résultats réalisés avec des tiers.

En définitive, les comptes consolidés sont établis comme ceux d'une entreprise individuelle où des transactions entre établissements ou unités ne donnent pas lieu à reconnaissance de produits ou charges, ni d'actifs ou passifs. Pour la construction des états financiers consolidés, il convient donc d'éliminer ces opérations internes au groupe qui relèvent de deux catégories :

- les opérations avec incidence sur le résultat du groupe ;
- les opérations sans incidence sur le résultat du groupe[1].

1.1 Elimination des opérations sans incidence sur le résultat consolidé[2]

Les sociétés appartenant à un même groupe entretiennent fréquemment des relations entre elles. Ces relations peuvent être commerciales ou financières dans le cadre d'une gestion de trésorerie centralisée par exemple.

Ces opérations commerciales ou financières sont enregistrées dans les comptes individuels de chaque entreprise en sens opposé. En effet si SM vend des marchandises à sa filiale F, SM enregistre une vente et détient une créance sur F, alors que F enregistre un achat et une dette vis-à-vis de SM. Ces comptes réciproques de créances et dettes ainsi que de charges et produits sont éliminés. Ces éliminations portant sur des montants identiques sont sans incidence sur le résultat d'ensemble du groupe. L'élimination de ces opérations permet au groupe de n'afficher dans ses états financiers que les seules transactions à l'égard de tiers.

[1] BACHY, (Bruno), SION (Michel) : Op.cit, p.62.
[2] Idem, p : 65

Les éliminations n'affectent pas le résultat elle concerne les éléments Suivants[1] :

- Créances/dettes
- Charges financiers / produits financiers
- Achats /ventes
- Prêt / emprunt

❖ **L'élimination et la méthode de consolidation :**

L'élimination des comptes réciproques ne s'effectue qu'entre entreprises consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Dans le cas d'une intégration globale, les créances et dettes ainsi que les produits et charges sont éliminés dans leur totalité. Par contre, l'élimination des opérations entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement s'effectue dans la limite du pourcentage d'intégration de la société intégrée proportionnellement. La différence entre le montant de la créance ou dette et la quote-part éliminée est assimilée à une créance ou dette envers des entreprises extérieures au groupe. Il en est de même pour les charges et produits. Aucune information n'est imposée dans les états financiers consolidés sur les transactions intragroupes.[2]

Le tableau ci-dessous résume les différentes manières d'appréhender le traitement des marges internes en fonction de la méthode de consolidation des entreprises en relation :

Tableau 3: le traitement des marges internes.

Acheteur/vendeur	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence
Intégration globale	A 100% avec répartition groupe et minoritaires	Au % de l'intégration proportionnelle	Au % de participation de la mise en équivalence
Intégration proportionnelle	Au % de l'intégration proportionnelle	Au plus petit % des deux sociétés	Au produit du % des deux sociétés
Mise en équivalence	Au % de participation de la mise en équivalence	Au produit du % des deux sociétés	Au produit du % des deux sociétés

Source : François COLINET, Simon PAOLI, **Op.cit.**, p 183.

[1]Eric Ropert, op.cit, p : 77
[2] BACHY, (Bruno), SION (Michel) : Op.cit, p.65.

Pour mieux comprendre l'élimination et ça relation avec la méthode de consolidation nous examinons l'exemple suivant :

F1 et **F2**, deux sociétés appartiennent à un seul groupe. Ont fait les opérations suivantes au cours de l'exercice N :

- **F2** à une dette fournisseur de 3000 da envers **F1** ;

En faisant varier la méthode de consolidation, nous allons voir l'impact de cet dernières sur le pourcentage d'élimination

1er cas : les sociétés f1 et f2 sont intégrées globalement

L'élimination est une contre passation des écritures comme suit :

Au 31/12/N Débit Crédit

- Fournisseurs (chez F2) 3000
- Client (chez F1) 3000

2emecas : ″F1″ intégrée globalement et ″F2″ intégrée proportionnellement

″F1″ à 100% et **″F2″** à hauteur de 60% (40% sont détenus par le reste des Co entrepreneurs).

Au 31/12/N Débit Crédit

- Fournisseurs (chez F2) 1800
- Client (chez F1)1800

3000 × 60% = 1800

L'élimination est limitée au pourcentage de l'intégration proportionnelle.

3er cas : ″F1″ et ″F2″ sont intégrées proportionnellement

″F1″ est détenue à concurrence de 55% et **″F2″** à hauteurde 30% l'élimination sera comme suit :

Au 31/12/N Débit Crédit

- Fournisseurs (chez F2) 900
- Client (chez F1) 900

Min (3000 × 55% ; 3000 × 30%) = Min (2100 ; 900)

L'élimination est limitée au pourcentage le plus faible des deux participations[1].

[1] Jean-Michel Plou, Manuel de consolidation principes et pratiques, 3ème édition, groupe revue Fiduciaire, Paris, 2003, p 246.

1.2 Elimination des opérations avec incidences sur le résultat consolidé

Il s'agit des opérations internes concernant les opérations réalisées entre les entreprises du périmètre de consolidation, mais qui ont un impact sur le résultat consolidé du groupe.

Ces éliminations de profits internes au groupe doivent être réalisées quelle que soit la méthode de consolidation retenue. Ces éliminations ne donnent pas lieu à information dans les états financiers sauf lorsque leur importance justifie une mention en annexe en application du principe général d'information.[1]

Les opérations susceptibles d'engendrer des profits ou des pertes au sein du groupe sont essentiellement :[2]

- La cession de produits ou de marchandises stockables entre des sociétés consolidées ;
- Les cessions internes d'immobilisations ;
- Le versement de dividendes au sein du groupe ;
- Les provisions comptabilisées par des entités consolidées sur d'autres sociétés du périmètre.

1.2.1 Marges sur stocks

En principe, le bénéfice réalisé par une société du groupe sur les ventes à une autre société du groupe, la partie du stock restant de la société cliente à la fin de l'exercice, n'appartient pas au bénéfice au niveau du groupe. Les "bénéfices internes" de ces stocks doivent être éliminés[3]

Lorsqu'une société du groupe détient des stocks d'autres sociétés du groupe et génère un bénéfice brut, le bénéfice brut doit être radié. En effet, tant que ces biens ne sont pas refacturés à l'extérieur du groupe, le bénéfice contenu dans ces biens ne peut être retenu dans le résultat consolidé car il n'est pas réalisé avec un tiers.

L'élimination de la marge sur stocks fait apparaître une charge d'impôt inférieure à celle de l'impôt exigible. On considère que la marge a été comptabilisée trop tôt puisque le bénéfice n'est pas réalisé par le groupe, Cette créance d'impôt doit être constatée en « impôt différé actif ».[4]

1.2.2 Dividendes

Les dividendes reçus par une société mère au cours d'un exercice N proviennent du résultat des filiales concernées pour l'exercice N-1. Il en a déjà été tenu compte dans les résultats consolidés de l'exercice N-1. Les produits financiers de l'exercice N sont donc

---

[1] BACHY, (Bruno), SION (Michel) : Op.cit, p.62
[2] Sophie de Oliveira Leite, Dand Pham, **La consolidation des comptes**, groupe revue Fiduciaire Nathan 2001, p 87.
[3] Robert OBERT, **Fusion consolidation**, p132.
[4] Jean(michel), **manuel de consolidation principes et pratique**, groupe revue fiduciare, paris 2003,p :256

diminués par virement aux réserves consolidées, puisqu'ils correspondent à des dividendes finalement non distribués à l'extérieur du groupe.[1]

1.2.3 Les cessions internes d'immobilisations

Comme les autres résultats internes, les plus ou moins-values sur une cession d'immobilisations entre entités d'un groupe doivent être éliminées, consolidation après consolidation, tant que le bien est encore physiquement dans le groupe. La mise en œuvre de cette élimination peut s'avérer assez lourde, notamment en cas de cession ancienne, voire de cessions successives d'un même bien entre entreprises du groupe ; elle suppose alors de conserver toutes les informations sur les cessions passées tant que les biens concernés sont encore dans le groupe.[2]

1.2.4 Provisions internes au groupe

Dans leurs comptes individuels les entreprises doivent parfois enregistrer des provisions pour dépréciation et éventuellement pour risques afin de couvrir le risque de défaillance d'une participation consolidée. Les provisions pour dépréciation des titres constituées par l'entreprise détentrice de la participation sont éliminées en totalité. En effet, elles font double emploi avec la prise en compte en consolidation des capitaux propres consolidés de l'entité. Les provisions pour dépréciation des créances intra groupe sont également éliminées.

Les provisions internes au groupe ne sont pas éliminées si elles constatent une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé. Il convient de s'interroger sur l'origine de la provision et de chercher ce qu'il adviendrait si la provision était constituée dans une entreprise unique.[3]

2. Répartition des capitaux propres et élimination des titres de participation

Cette phase marque l'achèvement des travaux de consolidation. Elle consiste à substituer, à la valeur des titres de participation figurant à l'actif cumulé, la quote-part des capitaux propres (comportant le résultat) de l'entité consolidée revenant à la consolidante.

Techniquement, il y a lieu donc d'isoler la quote-part en question puis de à l'élimination des participations figurant à l'actif par imputation sur cette dernière, et au traitement des écarts en résultant conformément au référentiel de l'IASB.

---

[1] François COLINET, Simon PAOLI, **Pratique des comptes consolidés**, DUNOD, 6éme édition, Paris, 2016, p 153

[2] Dominique MESPLE-LASSALLE, **Op.cit.**, p115.

[3] BACHY, (Bruno), SION (Michel) : Op.cit, p.64

2.1 Partage des capitaux propres

Les états financiers cumulés ne donnent aucune information sur la part des capitaux propres revenant au groupe et celles revenant aux actionnaires hors groupe. Afin d'obtenir une image fidèle de cet ensemble, il convient alors de mettre en évidence ces parts qualifiées généralement d'intérêts majoritaires (Parts revenant au groupe) et intérêts minoritaires (parts revenant aux tiers).

La démarche de la répartition des capitaux propres varient en fonction de la méthode de consolidation retenue comme suit[1] :

- **Consolidation globale :** La répartition des capitaux propres est opérée sur la base du pourcentage d'intérêt détenu par la société mère dans la société consolidée. L'objectif est de constater les intérêts majoritaires ainsi que les intérêts minoritaires correspondants aux parts des actionnaires hors groupe et des actionnaires du groupe dans les capitaux propres et dans le résultat de la filiale consolidée.
- **Consolidation proportionnelle :** Dans ce cas, le partage est aussi effectué sur la base du pourcentage d'intérêt de la mère dans la société consolidée. Cependant, l'objectif n'étant pas de constater des intérêts non contrôlés mais, seulement, des intérêts majoritaires dans les capitaux propres et le résultat de la société consolidée (car seule la quote-part des comptes appartenant au groupe est cumulée lors de l'intégration des comptes).

- **La mise en équivalence :** Dans le cas d'une mise en équivalence, il n'y a ni répartition de capitaux propres ni élimination de participations. En effet, cette méthode répond à une autre logique qui échappe à la phase d'intégration et consiste, seulement, à substituer au coût d'acquisition des titres, la valeur comptable à laquelle ils correspondent dans les capitaux propres (y compris les résultats) de l'entreprise mise en équivalence.

2.2 L'élimination des titres de participation

Les titres des sociétés consolidées doivent être élimines en cas d'intégration globale ou d'intégration proportionnelle car ils font double emploi avec la reprise de leurs comptes sociaux (et donc de leur actifs nets), et en cas de mise en équivalence, ils sont à réévalués.

L'élimination des titres permet de mettre en évidence la part d'enrichissement ou d'appauvrissement du groupe relative à une société consolidée.

Lors de l'acquisition de titres d'une société, le prix d'achat de ces titres ne correspond que rarement à la quote-part de situation nette qu'ils représentent.

Dans ce cas apparaît une différence de première consolidation qui justifie un traitement comptable spécifique.

---

[1] Youcef SAIHI, **Les consolidés des impôts différés selon les normes IAS/IFRS en Algérie**, mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, Ecole supérieure de commerce d'Alger, 2010/2011, p50

2.3 L'écart de première consolidation

L'entreprise constate un écart de première consolidation lorsqu'elle achète des actifs nets donc elle doit comptabiliser les actifs acquis et les passifs assumés, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés auparavant par l'entreprise acquise. Un écart de première consolidation apparait généralement. Celui-ci peut se décomposer en un écart d'évaluation et un écart d'acquisition.[1]

2.3.1 L'écart d'évaluation

La norme IFRS 3 précise que « *l'acquéreur doit évaluer les actifs identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition* ».[2]

Selon l'article 132-14 du SCF : « *un écart d'évaluation qui correspond à la différence entre la valeur comptable de certains éléments identifiables de l'actifs, et la juste valeur de ces mêmes éléments à la date de l'acquisition des titres* ». [3]

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la valeur comptable de certains éléments identifiables de l'actif, et la juste valeur de ces mêmes éléments à la date de l'acquisition des titres.

2.3.2 L'écart d'acquisition

L'IFRS 3 définit l'écart d'acquisition comme étant : « l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs acquis à la date d'acquisition.

Selon l'article 132-14 du « SCF » : un écart d'acquisition, ou goodwill, qui correspond à l'excédent de l'écart de consolidation qui n'a pas pu être affecté à des éléments identifiables de l'actif, et qui est inscrit à un poste particulier d'actif.3

Selon l'article 132-15 : l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif non courant du bilan sous une rubrique distincte, en augmentation de l'actif si l'écart est positif, en diminution de l'actif si l'écart est négatif.

Lorsque une entreprise acquis une autres entité, il est possible que le prix payé ne correspond pas strictement à la part correspondante au pourcentage des capitaux propres. La différence entre le cout d'acquisitions des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.[4]

Alors l'écart peut être négatif ou positif :

---

[1]OBERT, (R) et MAIRESSE (M): **Comptabilité et audit**, Dunod, Paris, 2009.P 277.
[2]OBERT, (Robert) :Op,cit., p.235.
[3]Journal Officiel de la République Algérienne n° 19 :Op.cit., p.15.
[4]PIGE, (P) et autres: **Manuel comptabilité et audit**, Revue fiduciaire, Paris, 2016.

2.3.3 Ecart d'acquisition positif (goodwill) :

Le problème de l'écart d'acquisition se pose lorsque le cout d'achat des titres n'est pas égal à la quote-part à laquelle ils donnent droit dans les capitaux propres retraités. Un écart d'acquisition positif ou goodwill selon IFRS 3 un actif représentant les avantages économiques futurs générés par des actifs acquis dans un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément. Il Correspond également à la prime que l'acquéreur accepte de payer en contrepartie des avantages qu'il attend de la prise de contrôle de l'entreprise on parle dans ce cas de goodwill. Le goodwill représente la partie stratégique ou non visible du groupe, c'est-à-dire le potentiel de croissance espéré. Il traduit toute la partie non quantifiée par la comptabilité.[1]

2.3.4 Ecart d'acquisition négatif (Bad Will) :

Un tel écart apparaît lorsque la participation a été acquise à un prix inférieur à sa part dans les capitaux propres retraités ce qui peut correspondre :

- soit à des charges de restructuration futures rendues nécessaires par la mise aux normes techniques du groupe par exemple d'une usine ;
- soit à un abattement de valeur pour une baisse de rendement à venir (obsolescence technique, dépassement technologique, concurrence) ;
- soit tout simplement à la réalisation d'une bonne affaire (difficultés passagères de la société reprise, baisse du cours de bourse...).

Tableau 4: traitement de l'écart d'acquisition par IFRS 3

ITEMS	**International IFRS 3.**
Sort du goodwill positif	inscription en immobilisations incorporelles→ Pas d'amortissement mais test annuel de dépréciation obligatoire.
Sort du goodwill négatif	Reprise en résultat de l'exercice d'acquisition après confirmation des justes valeurs des actifs et passifs identifiables.

Source : François COLINET, Simon PAOLI, **Op.cit.**, p 130.

[1] Idem, p :320

Section 03 : Présentation des états financiers consolidés

Après avoir effectué les retraitements des comptes et l'élimination des opérations intra-groupes, la société consolidante passe à la dernière phase qui est la présentation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont des documents comptables qui donnent des informations sur la situation d'un groupe d'entreprises. Ces informations peuvent concerner l'état de sa structure financière, la composition de son patrimoine, l'évaluation de ses performances et la mesure de sa rentabilité.

Les états financiers consolidés synthétisent de façon claire et structurée les événements qui ont affecté un groupe tout au long de son existence ainsi que les transactions qu'il a réalisés avec des tiers ; les documents consolidés constituent la représentation comptable de l'entité économique « le groupe »[1]

La norme IAS 1 définit la présentation des états financiers consolidés. Les dispositions de cette norme laissent aux groupes une liberté importante dans la structure et la présentation des états financiers. C'est un vrai changement pour les utilisateurs des états financiers qui sont familiarisés avec des états financiers plus normés et détaillés. Les choix de présentation des états financiers sont effectués pour garantir une bonne compréhension de la situation et de la performance financière du groupe. Les états financiers comprennent:

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'état de variation des capitaux propres ;
- Le tableau de flux de trésorerie ;
- Les méthodes comptables et notes annexes.[2]

1. Le bilan consolidé

Le bilan consolidé ou état de la situation financière de la période N est un document de synthèse de base. Il représente la situation financière de l'ensemble des entreprises dont les comptes sont inclus dans le champ de consolidation[3]

1.1 Les rubriques spécifiques du bilan

La norme **IAS1** donne la liste des informations et des postes devant obligatoirement figurer au bilan:

1.1.1 A l'actif

- Les immobilisations corporelles ;

[1]GAZIL, (P) et EGLEM (J) : **La consolidation outil de gestion et de contrôle des groupes**, Vuibert, paris, 1984, p.64.
[2]2 BACHY, (Bruno), SION (Michel) :Op.cit, p.73
[3]Youcef SAIHI, **op.cit**., p55

- Les immobilisations incorporelles ;
- Les amortissements ;
- Les participations ;
- Les actifs financiers ;
- Les stocks ;
- Les actifs d'impôt (en distinguant les impôts différés)
- Les clients, les autres débiteurs et autres actifs assimilés (charge constatées d'avance)
- La trésorerie positive et équivalente de la trésorerie positive.

1.1.2 Au passif

- Les capitaux propres avant distributions décidées ou proposées après la date de clôture, en distinguant le capital émis, les réserves, le résultat net de l'exercice et autres éléments ;
- Le passif nom courant portant intérêts ;
- Les fournisseurs et autres créditeurs ;
- Les passifs d'impôt (en distinguant les impôts différés) ;
- Les provisions pour charges et passifs assimilés (produits constatés d'avance) ;
- La trésorerie négative et équivalente de trésorerie négative.

1.2 Les rubriques spécifiques du bilan consolidé

Le bilan consolidé contient quelques rubriques spécifiques par rapport à des états financiers individuels. Dans un but de bonne analyse, il convient de[1] :

❖ **Écart d'acquisition (ou goodwill)**

Il représente la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités au jour de l'acquisition. Cet écart est positif lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la quote-part des capitaux propres. Le goodwill relatif à une entreprise associée est obligatoirement inclus dans la valeur comptable des titres mis en équivalence

❖ **Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence**

Le montant de ce poste correspond à la quote-part des capitaux propres des entreprises associées consolidées par la méthode de mise en équivalence.

[1] BACHY (Bruno), SION (Michel) : Op.cit, p.77.

❖ **Intérêts minoritaires**

Quote-part des capitaux propres d'une société consolidée selon la méthode de l'intégration globale qui revient aux associés ou actionnaires extérieurs au groupe. Cette rubrique figure obligatoirement dans les « capitaux propres ».

Et aussi selon l'article 220-3 du SCF qui stipule : « d'autres informations figurent au bilan ou dans l'annexe[1] :

- Description de la nature et de l'objet de chacune des réserves ;
- Part à plus d'un an des créances et des dettes ;
- Montants à payer et à recevoir :
  - De la maison mère ;
  - Des filiales ;
  - Des entités associées au groupe ;
  - Des autres parties liées (actionnaires, dirigeants).
- Dans le cadre des sociétés de capitaux, et pour chaque catégorie d'actions :
  - Nombre d'actions autorisées, émises, non entièrement libérées ;
  - Valeur nominale des actions ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ;
  - Evolution du nombre d'actions entre le début et la fin de l'exercice ;
  - Nombre d'actions détenues par l'entité, ses filiales ou les entités associées ;
  - Actions réservées pour une émission dans le cadre d'options ou de contrats de vente ;
  - Droits, privilèges et restrictions éventuelles concernant certaines actions.

[1]**Article 220-3**, Journal Officiel, Algérie, N° 19, 25 mars 2009, p20.

1.3 Modèle de bilan consolidé.

Tableau 5: Bilan consolidé

ACTIF	**N**	**N – 1**	**PASSIF**	**N**	**N – 1**
Actif immobilisé Écarts d'acquisition Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Titres mis en équivalence **Actif circulant** Stocks et en-cours Clients et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités			**Capitaux propres (part du groupe)** Capital (1) Primes (1) Réserves et résultat consolidés (2) Autres (3) Intérêts minoritaires Provisions **Dettes** Emprunts et dettes financières Fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes et comptes de Régularisation		
Total de l'actif			**Total du passif**		

Source : TORT, (E), op.cit, p78.

(1) de l'entreprise mère consolidante ; **(2)** dont résultat net de l'exercice ; **(3)** à détailler dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe).

2. Comptes de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé est un document de synthèse reprenant les charges et produits des sociétés intégrées globalement, ainsi que ceux des sociétés relevant de l'intégration proportionnelle, au prorata des droits détenus.[1]

Comme il a été mentionné auparavant, le compte de résultat consolidé ne comprend pas de forme normalisée. Les comptes de résultat peuvent être établis avec un classement de charges par natures ou un classement de charges par fonction ceci revient à l'entité.

[1] Sophie De Olivaira Leite, **Op.cit.,** p 155.

Selon le SCF l'article 230.2 les informations minimales présentées au CR sont les suivantes : [1]

- Analyse des charges par nature, permettant de déterminer les principaux agrégats de gestion suivants : marge brute, valeur ajoutée, excèdent brut d'exploitation ;
- Produits des activités ordinaires ;
- Produits financiers et charges financières ;
- Charge de personnel : Impôts, taxes et versements assimilés ;
- Dotation aux amortissements et pertes de valeur concernant les immobilisations corporelles et concernant les immobilisations incorporelles ;
- Résultat des activités ordinaires ;
- Eléments extraordinaires (produits et charges) ;
- Résultat net de la période avant distribution ;
- Pour les sociétés par actions, résultat net par action.

Dans le cas de compte de résultat consolidé :

- La quote-part dans le résultat net des entités associées et des co-entreprises consolidées selon la méthode de mise en équivalence ;
- La part des intérêts minoritaires dans le résultat net.

Donc le compte de résultat consolidé met en évidence :

- Le résultat des entreprises intégrées (société-mère plus sociétés intégrées selon les méthodes globale et proportionnelle) ;
- Le résultat des entreprises mises en équivalences (quote-part revenant au groupe) ;
- Le résultat consolidé de l'ensemble ventilé en :
    - Part du groupe dans le résultat ;
    - Part des minoritaires (ou intérêts hors-groupe) dans le résultat.

Au minimum l'état de résultat consolidé doit comporter des postes présentant les montants suivants au titre de la période:

- Les produits des activités ordinaires ;
- Les charges financières ; Charge d'impôt sur le résultat ;
- Le total du résultat après impôt des activités abandonnées et du résultat après impôt comptabilisé et résultant de l'évaluation à la juste valeur, diminuée des coûts de la

[1]Journal Officiel de la République Algérienne n° 19 : Op.cit, p 21.

vente, ou de la cession des actifs ou groupes d'actifs constituant l'activité abandonnée Résultat net (profit ou perte) ;

- Les autres composants des éléments conduisant au résultat global.
- Le résultat global.
- Le résultat net et le résultat global doivent être analysés selon leur affectation (dans les comptes consolidés) :
- Résultat net et résultat global attribuables aux intérêts minoritaires ;
- Résultat net et résultat global attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Les informations présentées au CR sont les suivantes [1]:

Tableau 6: Le compte de résultat consolidé

	Notes	**N**	**N-1**
Chiffre d'affaires Variations stocks produits finis et en cours Production immobilisées Subventions d'exploitation			
1-Production de l'exercice			
Achats consommés Services extérieurs et autres consomations			
2-Consomation de l'exercice			
3-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (1-2)			
Charges de personnel Impots,taxes et versements assimilés			
4-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			
Autres produits opérationnels Autres charges opérationnelles Dotations aux amortissements et aux provisions Reprise sur pertes de valeur et provisions			
5-RESULTAT OPERATIONNEL			
Produits financiers Charges financières			
6-RESULTAT FINANCIER			
7-RESULTAT AVANT IMPOT (5+6)			
Impôts exigibles Impôt différés (variations)			
8-RESULTAT NET DE L'EXERCICE			

[1]FRIEDERICH, (M) et LANGLOIS (G) : **Le meilleur du DSCG comptabilité et audit**, 2013, p.76.

Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence(1)			
9-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
Dont Part des intérêts minoritaires(1) Part du groupe(1)			

Source : FRIEDERICH, (M) et LANGLOIS, (G) : Le meilleur du DSCG comptabilité et audit, 2013, P76

3. Le tableau de flux de trésorerie consolidé TFT

La présentation du tableau de flux de trésorerie consolidé est traitée par la norme IAS 7« Tableaux de flux de trésorerie ». Le tableau des flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie de l'exercice classés en activités opérationnelles, d'investissement et de financement[1].

Comme document de synthèse, le tableau de flux de trésorerie consolidé représente un intérêt multiple :[2]

- Il apporte une vision dynamique au bilan consolidé. Cela en expliquant la variation des postes constituant la trésorerie 3, entre l'ouverture et la clôture d'un exercice donné ;
- Il met en évidence la relation entre la rentabilité et la capacité du groupe à dégager des liquidités ;
- Il permet d'identifier les zones de formation et de transformation des liquidités, aussi d'avoir une idée sur le poids des investissements, leur financement et le degré d'efficacité de leur exploitation ;
- En matière de qualité d'information, il répond parfaitement aux exigences du cadre conceptuel de l'IASB (pertinence, fiabilité, neutralité, comparabilité).

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon l'une des deux méthodes suivantes :

La méthode directe, suivant laquelle les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes sont présentées ;

La méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement

La forme de tableau de flux de trésorerie consolidé est comme suit[1] :

[1]Guide DELOITE, 2014, P66.
[2]Youcef SAIHI, **Op.cit.**, p57.

Tableau 7: TFT selon la méthode la méthode directe

Eléments	**N**	**N-1**
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles Encaissements reçus des clients Autres encaissements – Sommes versées aux fournisseurs et au personnel – Sommes versées à d'autres tiers = Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles – Intérêts payés – Impôts sur le résultat payés		
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles.		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement – Acquisition filiale sous déduction trésorerie acquise – Acquisition d'immobilisations + Cessions d'immobilisations + Produits financiers reçus		
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement + Augmentation de capital + Encaissements provenant d'emprunts à long terme ou de contrats de location financement + Remboursements de prêts – Remboursements provenant d'emprunts à long terme ou de contrats de location-financement Dividendes versés		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement.		
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie Trésorerie ou équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		

Source : OBERT, (R) et MAIRESSE, (M), Op.cit, p.311.

[1]OBERT, (R) et MAIRESSE (M) : **Comptabilité et audit**, Dunod, 2éme édition, Paris, 2009, p.311.

Tableau 8: TFT selon la méthode indirecte Pour les flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle uniquement.

Eléments	**N**	**N-1**
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles Résultat des activités ordinaires avant impôt – Quote-part du résultat net dans les entités associées + Ajustement pour amortissements et provisions – Production immobilisée – Subventions d'investissements virées au résultat + Valeur nette des actifs cédés – Produits des cessions d'actifs + Charges financières – Produits financiers ± Résultat de change ± Variation besoin de fonds de roulement opérationnel – Intérêts et autres charges financières (activités opérationnelles) payés – Impôt sur le résultat payé Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		

Source : OBERT, (R) et MAIRESSE, (M) : Op.cit, p.31.

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidé

Le groupe doit présenter comme une composante séparée des états financiers un état représentant la variation des capitaux propres. Ce document doit expliquer la variation globale des capitaux propres c'est-à-dire à la fois la part du groupe et la part des intérêts minoritaires[1]

Deux points essentiels des états de variation des capitaux propres qui seront présentés comme suit [2]:

[1] BACHY (Bruno), SION (Michel) :Op.cit p.81.
[2] ZEGHOUANE, (Chourouk) : Op.cit, p.78.

4.1 La variation des capitaux propres part groupe

La variation des capitaux propres du groupe entre deux dates de clôture traduit l'augmentation ou la diminution du patrimoine du groupe, selon les principes d'évaluation appliqués dans les états financiers.

Les variations des capitaux propres se décomposent en deux catégories :

- **Les variations résultant des transactions avec les actionnaires de la société consolidante**
  - les dividendes distribués par la société consolidante ;
  - les augmentations ou réduction de capital de l'entreprise consolidante ;
  - les acquisitions ou cessions de titres d'autocontrôle (ou actions propres).
- **Les variations générées par le résultat de l'exercice et les variations de valeur des actifs et passifs enregistrés directement dans les capitaux propres**
  - le résultat de l'exercice ;
  - les produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres comme l'exige la norme IAS 39 pour certaines opérations ;
  - l'incidence des changements de méthode comptable ou des corrections d'erreurs d'un exercice antérieur ;
  - l'incidence des variations de taux de conversion dans l'hypothèse où le groupe consolide des entités dont les comptes sont établis en devises (voir chapitre précédent) ;
  - l'incidence des réévaluations que nous étudierons dans le chapitre consacré à l'évaluation des actifs.

4.2 La variation des intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires n'existent que lorsque le périmètre de consolidation comprend des entités consolidées par intégration globale que le groupe ne détient pas en totalité.

La variation des intérêts minoritaires a deux origines principales :

- Les variations générées par le résultat de l'exercice et les variations de valeur des actifs et passifs enregistrés directement dans les capitaux propres comme nous l'avons décrit ci-dessus ;
- Des variations spécifiques aux intérêts minoritaires qui résultent soit de l'affectation du résultat d'une entité consolidée ou de variation de périmètre de

sociétés intégrées globalement, entrée ou sortie de périmètre, acquisition ou cession partielle de titres, augmentation de capital.

Tableau 9: Le tableau de variation des capitaux propres consolidé

Tableau de variation des capitaux propres consolidé.							
	Capital	**réserves**	**Ecart de conversion**	**Bénéfice non distribué**	**total**	**Intérêts minoritaires**	**Total capitaux propres**
Bilan au 31.12 N–1 Effets des changements de méthode comptable bilan corrigé. **Changements capitaux propres en N** Augmentation de capital Dividendes Résultat global de la période Transfert dans un compte de réserves **Bilan au 31.12.N**							

Source : COLINET (F) et autres : Op.cit, p.415.

5. L'annexe consolidée

L'annexe contient des informations qui aident à mieux apprécier les états financiers, à savoir[1]:

- Le référentiel comptable, les modalités de consolidation, les méthodes et règles d'évaluation ;
  - Les informations relatives au périmètre de consolidation ;
  - La comparabilité des comptes ;
  - Les explications des postes du bilan et du compte de résultat ainsi que de leurs variations (variation des capitaux propres) ;
  - Toutes autres informations nécessaires à la compréhension : les informations sectorielles, les événements postérieurs à la clôture, les informations sur les dirigeants (rémunération…) ;
  - Informations permettant d'assurer la comparabilité des comptes ;
  - Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie ;
  - En ce qui concerne les entités détenues à plus de 20 % ou sur lesquelles l'entreprise exerce une influence notable l'annexe doit contenir l'indication du nom, du siège social, du montant des capitaux propres du dernier exercice clos et de la fraction de capital détenue.

[1] Christelle Baratay, **Comptabilité et audit les carrés DSCG 4,** Gualino lextenso, Paris, France, 2012

Conclusion

Dans ce deuxième chapitre nous avons étudié les opérations de consolidation qui peuvent se résumer en trois principales phases. Et à travers le processus de consolidation des comptes, la consolidation passe inévitablement par le processus HIER (Homogénéisation, Intégration, Elimination, Répartition des capitaux propres).

Tout d'abord les opérations de pré-consolidation dont l'objectif est de rendre les comptes des filiales homogènes avec celles de l'entreprise mère et faire les retraitements essentiels; La deuxième comprend les opérations de consolidation proprement dites dont leurs but est de faire le cumul des comptes après les retraitements précédent et procéder aux éliminations des comptes réciproques; Et enfin la dernière étape qui consiste à préparer et présenter les états de synthèse consolidés.

Comme conclusion à ce chapitre nous pouvons dire que les comptes consolidés sont mis en œuvre en suivant une démarche bien organisée et structurée ce qui implique la traçabilité et la crédibilité du groupe et cela par l'application des dispositions des normes IFRS et du SCF et c'est ce que nous allons confirmer par l'étude du processus de consolidation des comptes au sein du groupe G.A.T.MA

.

Chapitre 03 : la consolidation des comptes du groupe GEMA

Introduction du chapitre 3 :

Afin de mettre en pratique les différents aspects théoriques liés à la consolidation des comptes présentés dans les chapitres précédents, il est nécessaire d'aborder et d'analyser le processus d'élaboration des états financiers consolidés d'un point de vue réglementaire et comptable algérien.

Pour cela, nous nous intéresserons à étudier la consolidation des comptes au sein du groupe GEMA pour l'exercice 2020.

Ce chapitre contient trois sections qui se présentent comme suit :

Une première section est consacrée à la présentation du Groupe GEMA

Une deuxième section défini le périmètre et la méthode de consolidation, l'application des phases du processus de consolidation

Enfin la dernière section a pour objet de présenter les états financiers consolidés du groupe GEMA de l'exercice 2020, et ce, après avoir mis en œuvre le processus de consolidation.

Section 01 : présentation du groupe GEMA

1. Historique et domaine d'activité :

La société Générale Maritime « GEMA » issue de la restructuration de la CNAN, crée en 1987 sous l'appellation de « ENCATM », a pris sa dénomination actuelle en 1991.

Elle est constituée en Société par actions au capital social de Sept cent cinquante million de Dinars (750.000.000,00 DA) détenu à 100% par le Groupe Algérien de Transport Maritime (G.A.T.MA).

Son siège social est situé au 02, Rue JAWAHARLAL NEHRU (ex. BEZIERS) Alger.

Elle est inscrite au centre national du registre de commerce sous le numéro 99 B 8576.

❖ **Effectif :**

L'entreprise emploie un effectif de 179 agents toutes catégories sociales confondues durant le 1er semestre 2019.

❖ **Domaine d'activité :**

L'entreprise a pour activité principale la consignation de navires et conteneurs, le courtage maritime. Et comme activité annexe ; le transit, l'avitaillement des navires et le ravitaillement des collectivités locales et bases de vie, ainsi que la formation en matière de gestion maritime à travers l'ouverture d'un centre de formation dénommé « Gemaform ».

L'Entreprise est implantée au niveau des principaux ports de commerce à travers neuf (9) Agences Maritimes.

- **La consignation des navires et la consignation des conteneurs :**

La consignation des navires est l'activité principale de GEMA. Le consignataire de navire est un mandataire salarié du transport. Il est chargé d'agencer l'escale du navire dans le port, d'assurer sa conduite en douane, de recevoir les marchandises à embarquer et de délivrer les marchandises débarquées pour le compte de transporteur (armateur) sur document, sans, pour autant, prendre en charge les cargaisons.

Cependant, la consignation des conteneurs est présentée par la réception, la gestion et le suivi des conteneurs depuis leur arrivées jusqu'à leur restitution. La consignation des conteneurs suit leurs mouvement, tient informés leurs propriétaires et établit la facturation.

- **La Formation spécialisée dans le domaine maritime :**

A partir du mois d'avril 2015 GEMA a ouvert un Centre de formation dénommé « Gemaform » dans l'objectif d'assurer la relève dans les métiers liés au secteur maritime et portuaire.

Les programmes de formations sont répartis en deux catégories :

- Les séminaires : destinés aux professionnels du secteur maritime.
- Trois autres formations diplômantes (Post-Graduation spécialisé) d'une durée de 18 mois, avec l'élaboration d'un mémoire de fin d'études et soutenance :
  1. PGS en Management de transport maritime et logistique en partenariat avec l'Ecole Supérieure de Commerce ;
  2. PGS en Expertise maritime, aussi en partenariat avec l'Ecole supérieure de Commerce ;
  3. PGS en Droit maritime, en partenariat avec la faculté de droit- Alger.

- **L'activité d'avitaillement des navires :**

L'avitaillement des navires consiste en l'approvisionnement des navires en marchandises destinées à être :

- consommées par les passagers et les membres de l'équipage de bord ;
- vendues aux passagers ;
- et toutes autres marchandises nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des navires (Les combustibles, les carburants et les lubrifiants…), toutefois, les pièces de rechange et l'équipement en sont exclues.

L'EPE/SPA/GEMA a inscrit dans sa stratégie commerciale de développement et de diversification de ses activités, la promotion et le développement de l'activité d'Avitaillement qu'elle a reprise, ainsi qu'une partie des effectifs, en janvier 2016, dans le sillage de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation de la société Comarpex Algérie.

GEMA a repris le marché de l'ENTMV (Entreprise Nationale de Transport de Voyageurs) initialement attribué à la société Comarpex Algérie et œuvre présentement à développer cette activité a même de la hisser à un niveau de performance acceptable.

Actuellement, elle dispose du marché de l'ENTMV au niveau des ports algériens et assure l'avitaillement de quelques navires étrangers qu'ils soient ou non consignés par elle, mais cela demeure insuffisant pour augmenter le chiffre d'affaires et dégager une marge conséquente.

2. Filiales et participations :

L'entreprise dispose dans son portefeuille d'actions :

2.1 Filiales :

a) La filiale FILTRANS :

C'est une filiale qui intervient dans le secteur de la logistique en tant que commissionnaire en transport international, manutentionnaire, transporteur terrestre,

entreposage de marchandises sous douane, entreposage de conteneurs vides.

Elle est dotée d'un capital social de 10 millions de dinars passé à 200 millions en 2007 par incorporation de réserves, détenu à 100% par GEMA.

b) AVICAT : une filiale dissoute.

2.2 Les prises de participations :

L'entreprise dispose également de participations dans les sociétés suivantes :

a. ALGERIE-LIGABUE-CATERING (SPA) :

Elle a été créée en mars 2003 en association avec un partenaire Italien LIGABUE.

Activité : Catering et restauration collective avec comme principal client « bases de vie de Sonatrach ».

Capital social : 300 millions de dinars, détenu à **35% par GEMA** et à 65% par la partie Italienne LIGABUE.

b. S.I.H (Société d'Investissement Hôtelière) (SPA) :

Créée en 1997, la S.I.H dispose dans son portefeuille de l'hôtel Sheraton d'Alger, club des pins et de l'hôtel renaissance à Tlemcen, J.W Marriott à Constantine et l'hôtel Four Point à Oran.

Capital social : **41 527 000 KDA** libéré à hauteur de **3,95% par GEMA**, représentant **1 640 000 KDA** et 96,05% entre 14 autres organismes publics portuaires et financiers.

c. COMARPEX ALGERIE :

L'entreprise COMARPEX-ALGERIE (SPA) a été créée en janvier 2005 en association avec un partenaire français COFRAPEX. L'entreprise GEMA détenait une participation de **21% dans le capital social de cette société**. En **décembre 2015** cette société a été dissoute et mise en liquidation le **05 janvier2016**. Une partie de ses effectifs a été redéployée vers GEMA qui œuvre à développer l'activité d'avitaillement et le ravitaillement.

d. SUDCARGOS ALGERIE :

Dans laquelle GEMA détient une participation de **38% est dissoute en 2008**.

e. SAIDAL :

Acquisition en 2001 de titres pour 79 418 KDA ayant généré des dividendes de 4 000 KDA et 4 500 KDA pour chacun des exercices 2016 et 2017.

- En dehors de la société S.I.H qui finance des programmes d'investissements

ambitieux et des participations en liquidation, la Filiale FILTRANS et la participation A.L.C sont rentables et génèrent des dividendes appréciables.

3. L’organisation de l’entreprise GEMA :

3.1 L’organigramme :

GEMA exerce ses activités commerciales à travers ses neufs agences maritimes installées au niveau des ports Algériens de l’Est à l’Ouest, à savoir :

- Annaba, Skikda, Jijel, Bejaïa, Alger, Ténès, Mostaganem, Oran et Ghazaouet;

Ainsi que le centre de formation « Gemaform » situé au 37, rue LARBI BEN MHIDI-ALGER CENTRE.

Son organisation est illustrée dans l’organigramme qui suit :

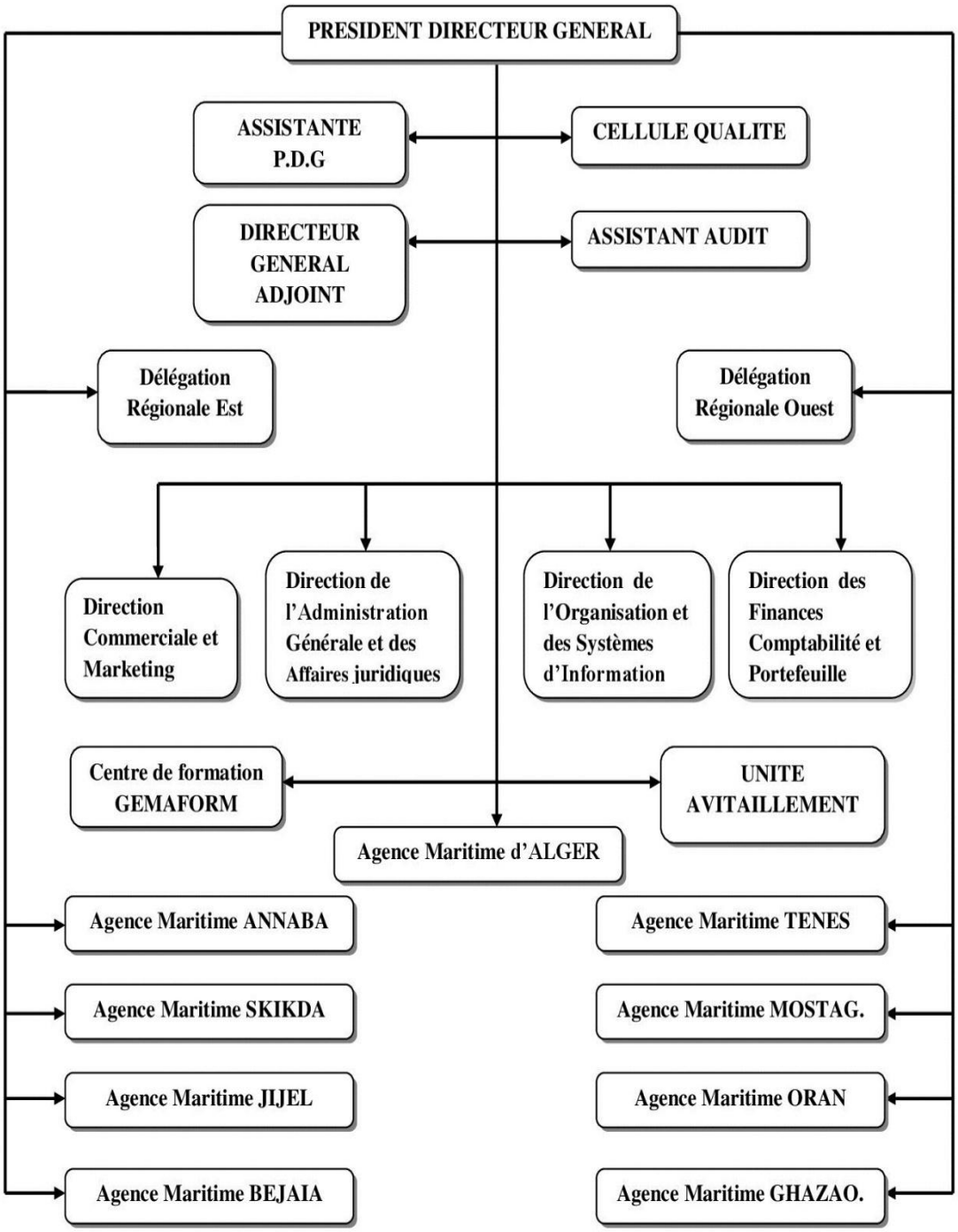

Figure 8: L'organisation générale du groupe GEMA

Source : Document délivré par GEMA

3.2 Description et missions de chaque Direction :

a) Direction Générale :

Représentée par le Directeur Général, il est chargé du pilotage, de la coordination, de l'animation et du contrôle des actions liées à la gestion et au développement de l'entreprise.

b) Cellule qualité :

- Animer et suivre le fonctionnement du système de management de la qualité ;
- Coordonner l'élaboration, l'application et la mise à jour du système documentaire du S.M.Q ;
- S'assurer que les processus nécessaires au S.M.Q de l'entreprise sont établis, mis en œuvre et entretenus ;
- Sensibilisation sur le S.M.Q ;
- Organiser et animer les réunions périodiques du comité de pilotage ;
- Programmer et préparer les réunions de la revue de direction ;
- Planifier et conduire les audits qualité internes ;
- Évaluer les auditeurs internes de qualité ;
- Déterminer les actions de formation prévues dans la démarche qualité.

c) Assistante du Directeur Général :

- Elle assure la gestion du planning du D.G ;
- Elle procède à des triages par importance des informations mises à sa disposition pour sélectionner les actions prioritaires ;
- Elle planifie ses réunions d'affaires ;
- Elle réorganise son agenda en tenant compte des imprévus professionnels ou personnels de celui-ci ;
- Elle assure une fonction d'intermédiaire entre ses supérieurs et les différents partenaires de l'entreprise. Pour ce faire, elle communique par téléphone ou par courriers électroniques les renseignements à diffuser dans tous les services concernés ;
- Le secrétariat fait aussi partie de ses responsabilités. Elle organise les dossiers demandés par le D.G et effectue des travaux de classement et d'archivage ;
- Lors des réunions, elle s'occupe des prises de note et rédige un rapport pour le transmettre aux dirigeants et aux autres employés ;
- L'assistante de direction est la représentante directe de son directeur Général à l'extérieur ou à l'intérieur de la société. Elle est en étroite relation avec les collaborateurs et partenaires de l'entreprise. Elle encadre les déplacements du directeur à l'étranger ou sur le territoire national.

d) Assistant audit :

- Programme et réalise des missions d'audits de l'ensemble des fonctions de

l'entreprise ;
- Elabore le support technique des missions d'audit ;
- Conseille la direction générale sur les actions d'amélioration à promouvoir dans le cadre du contrôle de gestion ;
- Assiste les agences maritimes dans la mise en œuvre des procédures d'audit ;
- Etablit à l'intention de la direction générale des rapports d'audit accompagnés de recommandations.

e) Unité d'avitaillement des navires :

- Elle est située au Quai N°07, port d'Alger. Son rôle principal est d'exercer l'activité d'avitaillement des navires au niveau d'Alger, et d'assurer le pilotage et la coordination des opérations commerciales pour l'ensemble des agences maritimes.
- Cette Direction emploie un effectif de vingt et un (21) agents, répartis entre les fonctions administratives et les fonctions opérationnelles ;

f) Unité Gemaform :

- Elle est située au 37, rue LARBI BEN MHIDI- ALGER CENTRE, son rôle est de programmer, organiser les formations, et assurer tous les moyens logistiques pour le bon déroulement des programmes, ainsi que le recouvrement des créances relatives au chiffre d'affaires réalisé.
- Cette Direction emploie un effectif de huit (8) agents, tout en signalant que les enseignants sont des consultants contractuels.

g) Direction Commerciale et Marketing :

- L'organisation, l'animation et la coordination de l'activité consignation de l'entreprise ;
- Le contrôle et le suivi de la gestion et situations des comptes armateurs à l'endroit de l'ensemble des agences maritimes ;
- La programmation et la réalisation des missions de prospections commerciales ;
- L'établissement des rapports d'évaluation des actions commerciales engagées ;
- La fidélisation de notre portefeuille clients, et le recrutement de nouveaux clients (nationaux ou étrangers) ;
- L'élaboration de la stratégie commerciale, la contribution dans l'élaboration des budgets de l'entreprise ;
- La supervision et l'assistance de l'ensemble des agences maritimes en matière de la mise en œuvre des budgets annuels ;

h) Direction de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques :

Elle est composée de deux sous Directions comme suit :

- **Sous-direction administration générale :** Elle est chargée de :

- L'élaboration et le suivi des procédures de gestion ;
- L'élaboration des différents documents administratifs ;
- La coordination entre les agences en matière des achats groupés et autres ;
- Veillez à la sécurité de l'entreprise ;
- L'élaboration des différents contrats avec les tiers de l'entreprise ;
- La gestion des moyens généraux, du patrimoine du siège et la gestion des archives ;
- L'élaboration de la paie et les différents états de personnel demandés par la hiérarchie;
- Suivi de toutes les affaires juridiques de l'entreprise ainsi que les contentieux.

➢ **Sous-direction ressources humaines :** Elle est chargée de :

- Veiller au respect de l'application de la convention collective ;
- L'élaboration et le suivi de politiques en matière de gestion du personnel ainsi que la gestion des carrières et de la formation ;
- L'élaboration et le suivi des procédures relatives à la gestion des ressources humaines ;
- La centralisation des données RH ;
- Le contrôle et l'assistance des agences maritimes en matière de la gestion des compétences.

i) Direction d'Organisation et des Systèmes d'Information :

Cette structure est composée d'un directeur, et d'une équipe d'informaticiens. Elle est chargée d'assurer :

- La conception et la réalisation des systèmes d'information ;
- La conception et la gestion du dictionnaire des données de l'entreprise ;
- Les choix techniques sur les aspects hardware, software et réseaux ;
- Le développement et la rentabilisation des ressources informatiques ;
- L'efficience des schémas organisationnels et informationnels ;
- La normalisation et la codification des procédures et supports ;
- Conception et mise en œuvre des schémas informationnels de l'entreprise en collaboration avec les fonctions centrales ;
- Participation à la définition du plan informatique conformément au schéma approuvé par la direction générale et dans le cadre de développement de l'entreprise ;

j) Direction des Finances, de la Comptabilité et du Portefeuille :

- Assurer toute sorte de reporting financier au niveau de l'entreprise ;
- L'élaboration et le suivi des procédures comptable ;

- La gestion centralisée de la trésorerie et la centralisation de la comptabilité des agences maritime et la comptabilité des autres activités (avitaillement, formation) ;
- La gestion du portefeuille de l'entreprise, ses filiales et ses différentes prises de participation ;
- La supervision et la finalisation du bilan comptable et fiscale de l'entreprise et le bilan consolidé du groupe.
- Présentation des rapports financiers lors des Conseils d'Administration, les Assemblés Générales, et les Revues de Direction ;
- Piloter le processus Comptabilité en matière de la gestion qualité ;

A mentionner aussi que la **DFCP** est composé d'un département nommé « comptabilité entreprise » rattaché directement à la **DFCP**. Ce département est structuré par deux services, le service comptabilité Gemaform et le service comptabilité siège.

- **Département comptabilité entreprise :**

Ce département est responsable sur la gestion est la centralisation de la comptabilité de l'ensemble des activités de l'entreprise GEMA, le suivi de la comptabilité des agences maritimes, et la contribution à l'élaboration du reporting financier de l'entreprise.

Le département comptabilité entreprise chapeaute les responsables financiers au niveau des neuf (9) agences maritimes ainsi que les deux services qui se trouvent au siège central, à savoir :

1. Service comptabilité siège :

La mission principale du service comptabilité siège est la tenue de la comptabilité générale liée au siège de l'entreprise GEMA et ce qui s'en suit des travaux quotidiens d'un cadre financier à savoir : comptabilisation, élaboration des chèques, relation bancaires, analyse des comptes, rapprochements … etc.

2. Service comptabilité Gemaform :

Ce service a une relation directe avec le centre de formation gemaform, il est chargé de la tenue comptable de cette dernière et fourni les informations nécessaires au département comptabilité entreprise pour le suivi et centralisation des données.

k) Délégation Régionale Est et Délégation Régionale Ouest :

Ces deux délégations sont représentées par le Directeur d'agence de Skikda et le Directeur d'agence de Ténès respectivement. Leur mission est d'assurer le pilotage et la coordination opérationnelle des activités commerciales relatives aux agences mises sous leurs responsabilités, ainsi que le reporting périodique au Directeur Général.

l) Les agences maritimes :

Les neufs (9) agences sont implantées au niveau des ports commerciaux, et c'est à travers ces agences là que l'entreprise GEMA exerce son métier.

Chaque agence a un certain niveau d'autonomie administrative et commerciale tout en respectant la hiérarchie de la Direction générale.
De ce fait, les agences maritimes quant à elles ont un organigramme composé d'un Directeur d'agence, département d'administration, des départements opérationnels (Shipping, logistique, recouvrement…), et un département finance et comptabilité.

Section 02 : Homogénéisation et intégration des comptes individuels

1. Périmètre de consolidation :

Définir le périmètre de consolidation consiste à établir la liste de toutes les entreprises à consolider et à déterminer la méthode de consolidation qui leur est applicable.

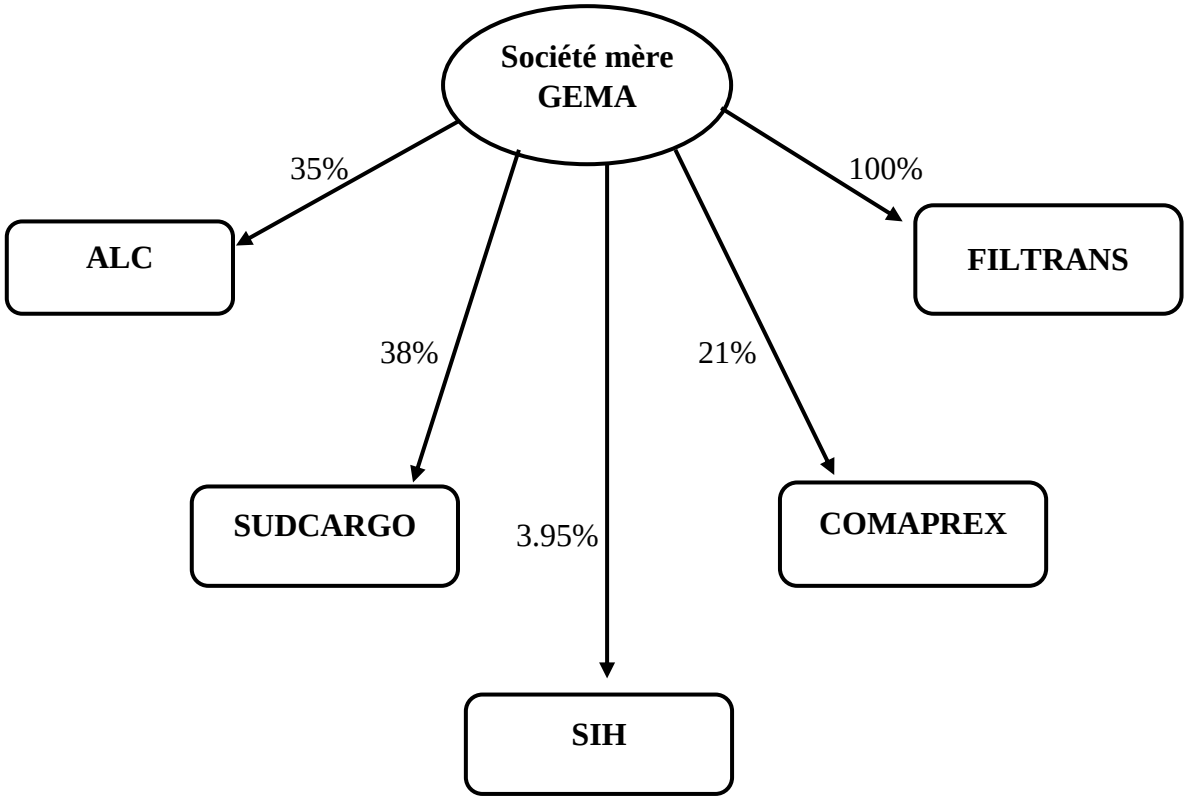

Figure 9: Organigramme du groupe GEMA

Source : Document délivré par GEMA

D'après le dernier schéma Le périmètre de consolidation du groupe GEMA n'a pas évolué par rapport à l'exercice 2019.

Il est constitué des sociétés suivantes :

- ✓ Société mère GEMA
- ✓ Filiale FILTRANS
- ✓ Participation : ALGERIAN-LIGABUE-CATERING (Spa).

La participation Comarpex Algérie et la participation Sudcargos Algérie dans lesquelles GEMA détient respectivement 21% et 38% sont exclues du périmètre de consolidation en raison de leur actif net considéré comme négligeable. Elles sont en cours de liquidation.

Les titres détenus sur SAIDAL pour 79.418.410 DA n'est pas inclue dans le périmètre de consolidation du fait qu'ils revêtent un caractère de placement financier.

La société SIH est hors périmètre de consolidation car la société mère GEMA n'exerce aucun type de contrôle sur elle, même pas une influence notable.

2. Méthodes de consolidation utilisées

Les états financiers du groupe GEMA sont arrêtés suivant les méthodes de consolidation ci-après :

- **Intégration globale pour la Filiale** : (contrôle exclusif)
  - FILTRANS
- **Mise en équivalence pour la Participation** : (influence notable)
  - A.L.C-LIGABUE-CATERING (ALC)

Ces méthodes de consolidations sont conformes aux dispositions des articles 132-7 et 132-12 de l'arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que les règles de fonctionnement des comptes.

3. Homogénéisation des comptes :

L'homogénéisation des comptes représente le langage comptable unique qui permet la construction facile des états financiers consolidés.

Les sociétés du groupe doivent retraiter leurs comptes individuels de façon à ce que toutes utilisent les mêmes règles comptables.

Lors de notre stage, il nous a été confié que les comptes des sociétés consolidante (Filiales) qui rentrent dans le périmètre de consolidation du groupe sont homogènes et ce conformément aux règles édictés par le système comptable financier algérien (SCF).

De ce fait, on a constaté que la consolidation au niveau du groupe G.E.MA a été réalisée en trois étapes fondamentales :

1er étape: Cumul (Σdes comptes pour un Bilan Cumulé)

2ème étape: Elimination des opérations intra-groupe réciproques (Créances/Dettes, Produits/charges) et autres retraitements en matière d'annulations de provisions constituées pour perte de valeur des titres de participation ainsi que d'autres retraitements s'il y'a lieu.

3ème étape: Elimination des titres de participation et répartition des capitaux propres.

4. Intégration des comptes individuels

Après l'homogénéisation des comptes individuels des sociétés filles, on passe à la prochaine étape du processus de consolidation, dont on va intégrer les comptes sociaux de la filiale dans les comptes de la société consolidante.

4.1 Intégration des bilans individuels

Il s'agit d'un simple cumul des éléments du bilan de la société mère **GEMA** et sa filiale **FILTRANS** présente par les tableaux suivants :

Tableau 10: Bilan cumulé « Actifs ».

INTITULE DES COMPTES	**GEMA**	**FILTRANS**	**MONTANT CUMULE**
ACTIF NON COURANT			
Ecart d'acquisition	**0,00**		
Valeurs incorporelles	**28 156 612,77**	**1 446 000,00**	**29 602 612,77**
Amorts. des valeurs incorporelles	27 478 946,10	1 444 745,02	**28 923 691,12**
Immobilisations corporelles	**1 731 916 069,39**	**1 734 629 552,94**	**3 466 545 622,33**
Terrains	124 827 935,00	0,00	124 827 935,00
Bâtiments	568 483 723,50	137 663 091,70	706 146 815,20
Amorts. des bâtiments	121 001 039,66	39 147 462,94	160 148 502,60
Autres immobilisations corporelles	237 219 769,70	919 618 111,30	1 156 837 881,00
Amorts. des autres immo, corporelles	160 720 959,29	523 030 299,72	683 751 259,01
Immobilisation en concession	207 041 110,00	664 854 319,74	**871 895 429,74**
Amorts. Des immobilisations en concession	0,00	35 256 165,30	**35 256 165,30**
Immobilisation en cours	594 343 531,19	12 494 030,20	**606 837 561,39**
Immobilisations financières	**2 351 812 348,15**	**386 814 676,17**	**2 738 627 024,32**
Titres mis en équivalence	0,00		
Autres. participations et créances rattachés	1 939 151 326,67	0 ,00	1 939 151 326,67

Provis. P de V sur immo, financières	405 629 385,50	0,00	405 629 385,50
Autres titres immobilisés	350 000 000,00	10 000 000,00	360 000 000,00
Prêts et autres actifs fin, non courant	14 220 196,57	341 990 716,02	356 210 912,59
Provis. P de V sur autres immo, financières	0,00	68 284 000,00	68 284 000,00
Impôts différé actif	48 440 824,91	34 823 960,15	83 264 785,06
TOTAL ACTIF NON COURANT	**3 397 054 699,76**	**1 455 726 301,15**	**4 852 782 255,89**
ACTIF COURANT			
Stock et en cours	**8 233 770,04**	**7 176 469,34**	**15 410 239,38**
Prov.et perte de valeur sur stocks	190 416,03	0,00	**190 416,03**
Créances et emplois assimilés	**468 921 852,24**	**480 672 471,33**	**949 594 323,57**
Clients	326 757 561,94	344 235 432,04	670 992 993,98
Prov.et perte de valeur sur créances	6 071 235,04	8 336 127,88	14 407 362,92
Autres débiteurs	88 549 327,69	78 870 718,51	167 420 046,20
Prov. Et P de V sur autres débiteurs	0,00	3 024 200,00	3 024 200,00
Impôts	53 614 962,61	57 566 320,78	111 181 283,39
Provisions sur impôts	0,00	0,00	0,00
Autres courants	0,00	0,00	0,00
Disponibilités et assimilés	**970 399 133,63**	**127 622 393,72**	**1 098 021 527,35**
Plac.et autres actifs fin. non courants	192 876 500,00	0,00	192 876 500,00
Prov.et P de V sur autres actifs fin.	192 876 500,00	0,00	192 876 500,00
Trésorerie	777 522 633,63	127 622 393,72	905 145 027,35
TOTAL ACTIF COURANT	**1 248 416 604,84**	**604 111 006,51**	**1 852 527 611,35**
TOTAL GENERAL ACTIF	**4 645 471 304,60**	**2 059 838 562,64**	**6 705 309 867,24**

Tableau 11: Bilan cumulé « Passifs ».

INTITULE DES COMPTES	**GEMA**	**FILTRANS**	**MONTAN CUMULE**
Capitaux propres			
Capital émis	750 000 000,00	400 000 000,00	1 150 000 000,00
Primes et Réserves consolidées	1 755 169 369,36	323 569 776,24	2 078 739 145,60
Ecarts de réévaluation	1 503 579,82		1 503 579,82
Ecart d'équivalence			
Résultat net (part du groupe)	217 899 337,09	77 939 952,14	295 839 289,23
Aut. capitaux propr-Report à nouveau			
Part de la société consolidante			
Part des minoritaires			
TOTAL (1)	**2 724 572 286,27**	**801 509 728,38**	**3 526 082 014,65**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes	204 325 110,00	648 778 575,44	853 103 685,44
Pro. et produits comptabilisé d'avance	118 055 276,39	135 013 057,98	253 068 334,37
TOTAL P.N.C (2)	**322 380 386,39**	**783 791 633,42**	**1 106 172 019,81**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	26 471 563,24	286 965 915,95	313 437 479,19
Impôts	49 201 473,27	74 380 645,85	123 582 119,12
Autres dettes	1 522 845 595,43	113 190 639,04	1 636 036 234,47
Trésorerie passive			
TOTAL PC	**1 598 518 631,94**	**474 537 200,84**	**2 073 055 832,78**
TOTAL GENERAL PASSIF	**4 645 471 304,60**	**2 059 838 562,64**	**6 705 309 867,24**

4.2 Intégration des comptes de résultats individuels.

Tableau 12: Compte de résultats cumulé

INTITULE DES COMPTES	**GEMA**	**FILTRANS**	**MONTAN CUMILE**
Vente et produits annexes	857 148 390,86	1 152 526 063,70	2 009 674 454,56
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	**857 148 390,86**	**1 152 526 063,70**	**2 009 674 454,56**
Achats consommés	179 550 627,80	40 180 941,16	219 731 568,96
Services extérieurs et autres consommations	238 675 442,36	662 905 672,32	901 581 114,68
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	**418 226 070,16**	**703 086 613,48**	**1 121 312 683,64**
III-VALEUR AJOUTEE (I-II)	**438 922 320,70**	**449 439 450,22**	**888 361 770,92**
Charges de personnel	285 337 065,25	233 646 454,68	518 983 519,93
Impôts, taxes et versements assimilés	16 243 552,50	28 158 555,89	44 402 108,39
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**137 341 702,95**	**187 634 439,65**	**324 976 142,60**
Autres produits opérationnels	73 057 043,90	14 750 831,81	87 807 875,71
Autres charges opérationnelles	27 972 289,52	3 253 694,37	31 225 983,89
Dotations aux amortissements et aux provisions	467 090 641,47	77 183 080,55	544 273 722,02
Reprise sur perte de valeur et provisions	392 141 104,09	948 109,99	393 089 214,08
V-RESULTAT OPERATIONNEL	**107 476 919,95**	**122 896 606,53**	**230 373 526,48**
Produits financiers	188 288 061,53	14 525 437,60	202 813 499,13
Charges financières	75 255,78	0,00	75 255,78
VI-RESULTAT FINANCIER	**188 212 805,75**	**14 525 437,60**	**202 738 243,35**
VII-RESULTAT AVANT IMPOTS (V+VI)	**295 689 725,70**	**137 422 044,13**	**433 111 769,83**
Impôts exigible sur résultats ordinaires	30 789 557,00	22 102 153,00	52 891 710,00
Impôts différés variation sur résultats ordinaires	831,61	-620 061,01	-619 229,40
Participation des travailleurs au bénéfice	47 000 000,00	38 000 000,00	85 000 000,00
VIII-RESULTAT NET des activités ordinaires	**217 899 337,09**	**77 939 952,14**	**295 839 289,23**
Eléments extraordinaires (produits)			

Eléments extraordinaires (charges)			
IX-RESULTAT extraordinaire			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**217 899 337,09**	**77 939 952,14**	**295 839 289,23**
Part dans rslts nets des scts mises en équiv (1)			
XI-RESULTAT NET de l'ensemble consolidé(1)			
Dont part des minoritaires(1)			
Part du groupe(1)			

Section 03 : L'élimination des opérations réciproques, répartition des capitaux propres et présentation des états financiers consolidés

Après avoir vérifié l'homogénéisation des comptes des sociétés incluses dans le périmètres de consolidation de la société GEMA et procéder au cumul des comptes ligne par ligne de la filiale FILTRANS qui est intégrées globalement, à ce stade de processus de consolidation, il est nécessaire d'effectuer les retraitements d'élimination des opérations réciproques, puis procéder au traitement des titres pour finir la démarche par la présentation des états de synthèse consolidés du groupe.

1. Elimination des opérations réciproques

Nous savons que les comptes consolidés fournissent une image fidèle de la situation financière et l'activité du groupe GEMA donc le bilan de ce groupe ne doit présenter que les opérations réalisées avec les tiers par conséquent toutes les opérations internes au groupe GEMA doivent être éliminées.

1.1 Recensement des opérations réciproques

1.1.1 Opérations sans incidence sur le résultat

Ces éliminations portant sur des montants identiques sont sans incidence sur le résultat d'ensemble du groupe GEMA, plus précisément elles concernent les opérations entre la société mère et sa filiale FILTRANS.

A. Les créances et les dettes sur la filiale FILTRANS

Tableau 13: dettes de GEMA

Sociétés	N° du compte	Débit	Crédit
FILTRANS	466022	0	749224

Sources : Elaboré par l'étudiant.

B. Les créances et les dettes sur GEMA

Tableau 14: Créances de FILTRANS.

Sociétés	N° du compte	Débit	Crédit
GEMA	411200	749224	0

Sources : Elaboré par l'étudiant.

1.1.2 Les opérations réciproques avec incidences sur le résultat

A. Dividendes distribué et reçue en interne du groupe

Tableau 15: Dividendes reçus.

Sociétés	N° du compte	Dividendes reçus
FILTRANS	761260	60.000.000
ALC SPA	761260	105.000.000
TOTAL		165.000.000

Sources : Elaboré par l'étudiant.

B. Prestations intra-groupe

Les prestations de services dans le compte 62 sont de**13 342 612,96** DA.

1.2 Élimination des opérations réciproques

1.2.1 Élimination des opérations réciproques sans incidences sur le résultat

❖ **Élimination des créances et dettes sur GEMA**

Cpte D	Cpte C	LIBELLE	MONTANT	
			Débit	Crédit
411600		Créances discordantes.	0	
466022		dettes GEMA envers FILTRANS	749224	
	411200	Créances FILTRANS (sur GEMA).		749224

1.2.2 Elimination des opérations réciproques avec incidences sur le résultat

A. L'écriture d'élimination des dividendes distribué et reçue en interne du groupe

Cpte D	Cpte C	LIBELLE	MONTANT	
			Débit	**Crédit**
761260		Dividendes.	60.000.000	
	106800	Réserves de consolidation.		60.000.000
		……		
761260		Dividendes.	105.000.000	
	106800	Réserves de consolidation.		105.000.000
Total			165.000.000	165.000.000

B. L'écriture de la prestation intra-groupe

Cpte D	Cpte C	LIBELLE	MONTANT	
			Débit	**Crédit**
706500		Prestations intra groupe	**13 342 612,96**	
	622200	Hon. Séminaires et format		**13 342 612,96**
Total			**13 342 612,96**	**13 342 612,96**

2. La répartition des capitaux propres et l'élimination des titres de participation

Les états financiers cumulés ne donnent aucune information sur la part des capitaux propres revenant au groupe et celles revenant aux actionnaires hors groupe. Afin d'obtenir une image fidèle de cet ensemble, il convient alors de mettre en évidence ces parts qualifiées généralement d'intérêts majoritaires (Parts revenant au groupe) et intérêts minoritaires (parts revenant aux tiers).

La démarche de la répartition des capitaux propres varient en fonction de la méthode de consolidation retenue comme suit :

2.1 Selon la méthode de l'intégration globale

Comme GEMA détient 100 % du capital de FILTRANS donc on utilise la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant montre la répartition des capitaux propres de la société FILTRANS :

Tableau 16: Répartition des capitaux propre FILTRANS

Eléments	**Total**	**GEMA 100%**	**IM 10%**
Capital.	400 000 000	400 000 000	0
Réserves.	323 569 776,24	323 569 776,24	0
Résultat net.	77 939 952,14	77 939 952,14	0
Total.	**801 509 728,38**	**801 509 728,38**	0

Source : Elaboré par l'étudiant.

Selon ce tableau nous apercevons que les capitaux propres de FILTRANS reviennent en totalité à GEMA ce qui implique que le montant cumulé des capitaux propres depuis l'entrée de la filiale FILTRANS dans le périmètre de consolidation de GEMA s'élève à 801 509 728,38 DA.

La valeur comptable des titres détenus enregistrés au niveau de l'actif de GEMA s'élève à 10 000 000 DA, par conséquent ce montant doit être éliminé.

Les écritures de répartition des capitaux propres et l'élimination des titres de la filiale FILTRANS :

Cpte D	Cpte C	LIBELLE	MONTANT	
			Débit	Crédit
101000		FS FILTRANS	400 000 000,00	
106000		RESERVES FILTRANS	323 569 776,24	
120000		Résultat net de l'exercice	77 939 952,14	
	261000	TITRES		10 000 000,00

	106800	Réserves de consolidation		713 569 776.24
	106900	Act. Minoritaires		0
	125000	Résultat consolidé		77 939 952,14
Total			801 509 728,38	801 509 728,38

2.2 Selon la méthode de la mise en équivalence

Dans le cas d'une mise en équivalence, il n'y a ni répartition de capitaux propres ni élimination de participations. En effet, cette méthode répond à une autre logique qui échappe à la phase d'intégration et consiste, seulement, à substituer au coût d'acquisition des titres, la valeur comptable à laquelle ils correspondent dans les capitaux propres (y compris les résultats) de l'entreprise mise en équivalence.

Tableau 17: La valeur comptable des participations et la quote-part de GEMA

Sociétés	**Valeur comptable (1)**	**quote-part GEMA (2)**	**la différence (2-1)**	**résultat de consolidation**	**écart d'évaluation**
ALC	131 075 000,00	286 236 347,52	151161347.52	127 334 256,66	27 827 090,86

Source : élaboré par l'étudiante sur la base des documents comptables de la société GEMA.

- ✓ La quote-part du groupe GEMA s'agit de la valeur des titres mis en équivalence et cette valeur qui va remplacer la valeur comptable des titres.
- ✓ La différence entre la quote-part du groupe étudié et la valeur comptable des participations sera divisée en deux parts :

  1. C'est le résultat sur les titres mis en équivalence qui représente la part de groupe GEMA du résultat de société ALC.
  2. C'est l'écart d'évaluation vu que la valeur comptable des titres n'est pas égale à la valeur actuelle des titres (la quote-part) dans ce cas il résulte un écart d'évaluation qui sera comptabilisé dans le journal de consolidation de la société GEMA.

L'écriture comptable des titres mis en équivalence

Cpte débit	Cpte crédit	LIBELLE	MONTANT	
			débit	crédit
26550		Titres mis en équivalence ALC.	286 236 347,52	
	262500	Titres ALC.		131 075 000,00
	125100	R/ titres mis en équivalence ALC.		127 334 256,66
	107000	Ecart d'évaluation des titres ALC.		27 827 090,86

Après avoir étudié le partage des capitaux propres de la filiale FILTRANS et déterminé la valeur des titres mis en équivalence de la société ALC, il y a lieu de dresser les états de synthèse consolidés, néanmoins, il faut expliquer d'abord les principaux retraitements à effectuer. D'où nous pouvons résumer l'ensemble des retraitements dans le bilan suivant :

Tableau 18: Bilan consolidé après retraitement « Actifs ».

INTITULE DES COMPTES	MONTANT CUMULE	retraitement	Valeur retraitée
ACTIF NON COURANT			
Ecart d'acquisition			
Valeurs incorporelles	**29 602 612,77**		**29 602 612,77**
Amorts. des valeurs incorporelles	**28 923 691,12**		**28 923 691,12**
Immobilisations corporelles	**3 466 545 622,33**		**3 466 545 622,33**
Terrains	124 827 935,00		124 827 935,00
Bâtiments	706 146 815,20		706 146 815,20
Amorts. des bâtiments	160 148 502,60		160 148 502,60
Autres immobilisations corporelles	1 156 837 881,00		1 156 837 881,00
Amorts. des autres immo, corporelles	683 751 259,01		683 751 259,01
Immobilisation en concession	**871 895 429,74**		**871 895 429,74**
Amorts. Des immobilisations en concession	**35 256 165,30**		**35 256 165,30**

Immobilisation en cours	**606 837 561,39**		**606 837 561,39**
Immobilisations financières	**2 738 627 024,32**	**145 161 347.5**	**2 883 788 371,84**
Titres mis en équivalence		286 236 347,52	286 236 347,52
Autres. participations et créances rattachés	1 939 151 326,67	-141 075 000,00	1 798 076 326,67
Provis. P de V sur immo, financières	405 629 385,50		405 629 385,50
Autres titres immobilisés	360 000 000,00		360 000 000,00
Prêts et autres actifs fin, non courant	356 210 912,59		356 210 912,59
Provis. P de V sur autres immo, financières	68 284 000,00		68 284 000,00
Impôts différé actif	83 264 785,06		83 264 785,06
TOTAL ACTIF NON COURANT	**4 852 782 255,89**	**145 161 347.5**	**4 997 943 603,41**
ACTIF COURANT			
Stock et en cours	**15 410 239,38**		**15 410 239,38**
Prov.et perte de valeur sur stocks	**190 416,03**		**190 416,03**
Créances et emplois assimilés	**949 594 323,57**	**749 224,00**	**948 845 099,57**
Clients	670 992 993,98	749 224,00	670 243 769,98
Prov.et perte de valeur sur créances	14 407 362,92		14 407 362,92
Autres débiteurs	167 420 046,20		167 420 046,20
Prov. Et P de V sur autres débiteurs	3 024 200,00		3 024 200,00
Impôts	111 181 283,39		111 181 283,39
Provisions sur impôts	0,00		0,00
Autres courants	0,00		0,00
Disponibilités et assimilés	**1 098 021 527,35**		**1 098 021 527,35**
Plac.et autres actifs fin. non courants	192 876 500,00		192 876 500,00
Prov.et P de V sur autres actifs fin.	192 876 500,00		192 876 500,00
Trésorerie	905 145 027,35		905 145 027,35
TOTAL ACTIF COURANT	**1 852 527 611,35**	**749 224,00**	**1 851 778 387,35**
TOTAL GENERAL ACTIF	**6 705 309 867,24**	**145 910 571.5**	**6 849 721 990,76**

Tableau 19: Bilan consolidé après retraitement « passifs ».

INTITULE DES COMPTES	MONTAN CUMULE	retraitement	Valeur retraitée
Capitaux propres			
Capital émis	1 150 000 000,00	- 400 000 000,00	750 000 000,00
Primes et Réserves consolidées	2 078 739 145,60	555 000 000,00	2 633 739 145,60
Ecarts de réévaluation	1 503 579,82		1 503 579,82
Ecart d'équivalence		27 827 090,86	27 827 090,86
Résultat net (part du groupe)	295 839 289,23	-37 665 743,34	258 173 545,89
Aut. capitaux propr-Report à nouveau			
Part de la société consolidante			
Part des minoritaires			
TOTAL (1)	**3 526 082 014,65**	**145 161 347,52**	**3 671 243 362,17**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes	853 103 685,44		853 103 685,44
Pro. et produits comptabilisé d'avance	253 068 334,37		253 068 334,37
TOTAL P.N.C (2)	**1 106 172 019,81**		**1 106 172 019,81**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	313 437 479,19		313 437 479,19
Impôts	123 582 119,12		123 582 119,12
Autres dettes	1 636 036 234,47	- 749 224,00	1 635 287 010,47
Trésorerie passive			
TOTAL PC	**2 073 055 832,78**	**- 749 224,00**	**2 072 306 608,78**
TOTAL GENERAL PASSIF	**6 705 309 867,24**	**144 412 123,52**	**6 849 721 990,76**

Tableau 20: Compte de résultat consolidé après retraitement

INTITULES DES COMPTES	COMPTES ANNUELS AVANT CORRECTION AJUSTEMENT	CORRECTION AJUSTEMENT	COMPTES ANNUELS APRES CORRECTION AJUSTEMENT
Ventes et produits annexes	2 009 674 454,56	- 13 342 612,96	1 996 331 841,60
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	**2 009 674 454,56**	**- 13 342 612,96**	**1 996 331 841,60**
Achats consommés	219 731 568,96		219 731 568,96
Services extérieurs et autres consommations	901 581 114,68	- 13 342 612,96	888 238 501,72
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	**1 121 312 683,64**	**- 13 342 612,96**	**1 107 970 070,68**
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	**888 361 770,92**	**- 26 685 225,92**	**888 361 770,92**
Charges de personnel	518 983 519,93		518 983 519,93
Impôts, taxes et versements assimilés	44 402 108,39		44 402 108,39
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**324 976 142,60**	**- 26 685 225,92**	**324 976 142,60**
Autres produits opérationnels	87 807 875,71		87 807 875,71
Autres charges opérationnelles	31 225 983,89		31 225 983,89
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	544 273 722,02		544 273 722,02
Reprise sur pertes de valeur et provisions	393 089 214,08		393 089 214,08
V- RESULTAT OPERATIONNEL	**230 373 526,48**	**- 26 685 225,92**	**230 373 526,48**
Produits financiers	202 813 499,13	- 165 000 000,00	37 813 499,13
Charges financières	75 255,78		75 255,78
VI-RESULTAT FINANCIER	**202 738 243,35**	**- 165 000 000,00**	**37 738 243,35**
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	**433 111 769,83**	**- 191 685 225,92**	**268 111 769,83**
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	52 891 710,00		52 891 710,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	-619 229,40		-619 229,40
Participation des travailleurs au bénéfice	85 000 000,00		85 000 000,00
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	**2 693 385 043,48**	**- 165 000 000,00**	**2 528 385 043,48**
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	**2 397 545 754,25**	**-**	2 397 545 754,25
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	**295 839 289,23**	**- 165 000 000,00**	**130 839 289,23**
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)	0,00	-	0,00
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)	0,00	-	0,00
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	**295 839 289,23**	**- 165 000 000,00**	**130 839 289,23**
Part dans les résultats nets des stés mises en équival.		**127 334 256,66**	**127 334 256,66**
X-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**295 839 289,23**	**- 37 665 743,34**	**258 173 545,89**
dont part du groupe (1) 100%			**258 173 545,89**
Part hors groupe (1) 0%			**0,00**

3. Présentation des états financiers consolidés

Le contenu de la présente sous-section est le fruit de toutes les étapes antérieuresà la de la consolidation faite par le groupe. Il s'agit de la présentation du bilan,compte de résultat, tableau des flux de trésoreries, tableau de variation decapitaux propres.

Au cours de cette sous-section, nous présentons la forme et le contenu des états financiers de base, le bilan et le compte de résultats, consolidés du groupe GEMA avec les autres états financiers consolidé pour l'exercice de 2020.

3.1 Le bilan consolidé

Tableau 21: Bilan consolidé de l'exercice 2020 du groupe GEMA « Actifs ».

DESIGNATION	*31/12/2020*			*31/12/2019*
	Brut	***Amort-Prov.***	***Net***	***Net***
ACTIF NON COURANT				
Ecart d'acquisition (ou goodwill)				
Immobilisations incorporelles	**29 602 612,77**	**28 923 691,12**	**678 921,65**	**1 051 983,66**
Immobilisations corporelles	**3 466 545 622,33**	**879 155 926,91**	**2 587 389 695,42**	**2 677 764 938,14**
Terrain	124 827 935,00	0,00	124 827 935,00	124 827 935,00
Batiments	706 146 815,20	160 148 502,60	545 998 312,60	570 817 202,82
Autres immobilisations corporelles	1 156 837 881,00	683 751 259,01	473 086 621,99	440 082 869,43
Immobilisation en concession	**871 895 429,74**	**35 256 165,30**	**836 639 264,44**	**933 593 534,50**
Immobilisations en cours	**606 837 561,39**	0,00	**606 837 561,39**	**608 443 396,39**
Immobilisations financières	**2 883 788 371,84**	**473 913 385,50**	**2 409 874 986,34**	**2 611 028 477,61**
Titres mis en équivalence-entreprise ass	**286 236 347,52**	**0,00**	286 236 347,52	**270 902 090,86**
Autres participations et créances rattach	1 798 076 326,67	405 629 385,50	1 392 446 941,17	1 430 070 403,96
Autres titres immobilisés	360 000 000,00		360 000 000,00	560 000 000,00
Prêts et autres actifs financiers non cour	356 210 912,59	68 284 000,00	287 926 912,59	267 410 427,13
Impôts différés actif	83 264 785,06		83 264 785,06	82 645 555,66
TOTAL ACTIF NON COURANT	**6 379 936 606,94**	**1 381 993 003,53**	**4 997 943 603,41**	**5 289 845 399,41**
ACTIF COURANT				
Stocks et en cours	**15 410 239,38**	**190 416,03**	**15 219 823,35**	**15 303 697,63**
Créances et emplois assimilés	**948 845 099,57**	**17 431 562,92**	**931 413 536,65**	**1 107 881 984,48**
Clients	670 243 769,98	14 407 362,92	655 836 407,06	730 881 069,55
Créances discordantes			0,00	0,00
Autres débiteurs	167 420 046,20	3 024 200,00	164 395 846,20	249 723 170,67
Impôts	111 181 283,39	0,00	111 181 283,39	127 277 744,26
Autres actifs courants		0,00		
Disponibilités et assimilés	**1 098 021 527,35**	**192 876 500,00**	**905 145 027,35**	**460 859 407,42**
Placements et autres actifs financiers co	192 876 500,00	192 876 500,00	**0,00**	**115 237 997,26**
Trésorerie	905 145 027,35		**905 145 027,35**	**345 621 410,16**
TOTAL ACTIF COURANT	**2 062 276 866,30**	**210 498 478,95**	**1 851 778 387,35**	**1 584 045 089,53**
TOTAL GENERAL ACTIF	**8 442 213 473,24**	**1 592 491 482,48**	**6 849 721 990,76**	**6 873 890 488,94**

Tableau 22: Bilan consolidé de l'exercice 2020 du groupe GEMA « Passifs »

DESIGNATION	*NOTE*	*31/12/20*	*31/12/19*
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (ou compte de l'exploitant)		750 000 000,00	750 000 000,00
Capital non appelé			
Primes et réserves (Réserves consolidées)	**7**	2 633 739 145,60	2 538 125 850,64
Ecart de réévaluation	**8**	1 503 579,82	1 503 579,82
Ecart d'équivalence		27 827 090,86	16 167 545,12
Résultat net (Résultat part du groupe)	**9**	258 173 545,89	262 454 499,74
Report à nouveau (Resultat non-affecté)			
Autres capitaux propres-Report à nouveau	**10**		
Part de la société consolidante			
Part des minoritaires			
TOTAL I		**3 671 243 362,17**	**3 568 251 475,32**
PASSIFS NON COURANTS			
Liaison inter agences	**11**		
Emprunts et dettes financières	**12**	0,00	3 000 000,00
Impôts (différés et provisionnés)	**13**		
Autres dettes non courantes	**14**	853 103 685,44	943 006 722,44
Provisions et produits comptabilisés d'avance	**15**	253 068 334,37	246 535 053,60
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		**1 106 172 019,81**	**1 192 541 776,04**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**16**	313 437 479,19	410 638 534,99
Impôts	**17**	123 582 119,12	140 255 191,33
Autres dettes	**18**	1 635 287 010,47	1 562 203 511,26
Trésorerie Passif	**19**	0,00	0,00
TOTAL PASSIFS COURANTS III		**2 072 306 608,78**	**2 113 097 237,58**
TOTAL GENERAL PASSIF		**6 849 721 990,76**	**6 873 890 488,94**

3.2 Le compte de résultats consolidé

Tableau 23: Compte de résultats consolidé de l'exercice 2015 du groupe GEMA

DESIGNATION	*NOTE*	*31/12/20*	*31/12/19*
Ventes et produits annexes	**19**	1 996 331 841,60	2 626 869 520,59
Variation stocks produits finis et en cours	**20**		
Production immobilisée			
Prestations fournies inter agences			
Frais de siege			
Subvention d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE		**1 996 331 841,60**	**2 626 869 520,59**
Achats consommes		219 731 568,96	483 669 482,85
Services extérieurs et autres consommations		888 238 501,72	1 052 134 629,47
Prestations reçus inter agences			
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	**21**	**1 107 970 070,68**	**1 535 804 112,32**
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		**888 361 770,92**	**1 091 065 408,27**
Charges de personnel		518 983 519,93	532 349 852,95
Impôts, taxes et versements assimilés		44 402 108,39	48 717 277,92
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**22**	**324 976 142,60**	**509 998 277,40**
Autres produits opérationnels		87 807 875,71	54 694 241,82
Autres charges opérationnalles		31 225 983,89	54 050 798,48
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur		544 273 722,02	535 833 784,23
Reprise sur pertes de valeurs et provisions		393 089 214,08	271 904 866,60
V-RESULTAT OPERATIONNEL	**23**	**230 373 526,48**	**246 712 803,11**
Produits financiers		37 813 499,13	41 763 840,83
Charges financières		75 255,78	252 555,43
VI-RESULTAT FINANCIER	**24**	**37 738 243,35**	**41 511 285,40**
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT(V+VI)		**268 111 769,83**	**288 224 088,51**
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		52 891 710,00	55 712 490,00
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		-619 229,40	-11 239 093,29
Participations des travailleurs au Bénif.		85 000 000,00	105 000 000,00
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	**25**	**2 515 042 430,52**	**2 995 232 469,84**
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	**26**	**2 384 203 141,29**	**2 856 481 778,04**
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	**27**	**130 839 289,23**	**138 750 691,80**
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	**28**		
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**29**	**130 839 289,23**	**138 750 691,80**
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		**127 334 256,66**	**123 659 545,74**
IX-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE(1)	**30**	**258 173 545,89**	**262 410 237,54**
Dont part des minoritaires (1)			
Part du groupe (1)			

Tableau 24: Tableau de flux de trésorerie consolidé du groupe GEMA.

DESIGNATION	*NOTE*	*2020*	*2019*
Flux de trésorerie provenant des acitivités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients (clients, armateurs)et agences	**1**	6 468 561 559,28	5 999 945 612,76
Sommes versées aux personnels et fournisseurs de biens et serv	**2**	6 086 945 028,11	5 640 447 034,59
Intérêts et autres frais financiers payés (autres que les frais banc	**3**	29 750,00	79 188,50
Impôts sur les résultats payés	**4**	11 604 527,00	76 776 442,00
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		**369 982 254,17**	**282 642 947,67**
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser	**5**	0,00	0,00
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelle		**369 982 254,17**	**282 642 947,67**
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou i	**6**	96 412 166,28	226 084 693,81
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou inc	**7**	3 173 529,00	0,00
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières	**8**	60 000 000,00	84 327 593,00
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières	**9**	241 146 750,00	52 900 000,00
Intérêts encaissés sur placements financiers	**10**	36 609 687,26	37 773 798,24
Dividendes et quote-part des résultats reçus	**11**	107 500 000,00	70 200 000,00
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investisseme		**232 017 799,98**	**-149 538 488,57**
Flux de trésorerie provenant des activités de financements			
Encaissements suite à l'émission d'actions	**12**	0,00	0,00
Dividendes et autres distributions effectués	**13**	147 400 000,17	158 348 000,72
Encaissements provenant d'emprunts	**14**	0,00	0,00
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées	**15**	0,00	0,00
Flux de trésorerie net provenant des activités de financemen		**-147 400 000,17**	**-158 348 000,72**
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et qu	**16**	0,00	0,00
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		**454 600 053,98**	**-25 243 541,62**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**17**	450 544 973,37	475 788 514,99
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**18**	905 145 027,35	450 544 973,37
Variation de la trésorerie de la période		**454 600 053,98**	**-25 243 541,62**
Rapprochement avec le résultat comptable		**0,00**	**0,00**

3.3 Le tableau de variation des capitaux propre

Tableau 25: Etat de variation des capitaux propre consolidé du groupe GEMA.

	SOCIAL	d'émission	réévaluation	d'équivalence	consolidés et résultats	nouveau	Part du groupe	Part des minoritaires	PROPRES GROUPE
SOLDE AU 31 Decembre 2018	**750 000 000,00**		**1 503 579,82**	**16 071 532,19**	**2 699 370 607,98**		**3 466 945 719,99**		**3 466 945 719,99**
Report à nouveau									-
Changement de méthode comptable									-
Correction d'erreurs significatives									-
Réévaluation des immobilisations									-
Ecart d'équivalence				95 921,93			95 921,93		95 921,93
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat									-
Dividendes et assimilés payés					- 158 806 824,35		- 158 806 824,35		- 158 806 824,35
Augmentation de capital									-
Réserves					- 2 437 841,99		- 2 437 841,99		- 2 437 841,99
Résultat de l'exercice 2018					262 410 237,54		262 410 237,54		262 410 237,54
SOLDE AU 31 Decembre 2019	**750 000 000,00**	**-**	**1 503 579,82**	**16 167 454,12**	**2 800 536 179,18**	**-**	**3 568 207 213,12**	**-**	**3 568 207 213,12**
Report à nouveau									-
Changement de méthode comptable									-
Correction d'erreurs significatives									-
Réévaluation des immobilisations									-
Ecart d'équivalence				11 659 636,74			11 659 636,74		11 659 636,74
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat									-
Dividendes et assimilés payés					- 148 247 059,04		- 148 247 059,04		- 148 247 059,04
Augmentation de capital									-
Réserves					- 18 549 974,54		- 18 549 974,54		- 18 549 974,54
Résultat de l'exercice 2020					258 173 545,89		258 173 545,89		258 173 545,89
									-
SOLDE AU 31 Décembre 2020	**750 000 000,00**	**-**	**1 503 579,82**	**27 827 090,86**	**2 891 912 691,49**	**-**	**3 671 243 362,17**	**-**	**3 671 243 362,17**

Conclusion du chapitre 3

A travers ce chapitre, on a passé de la partie théorique vers la pratique dont on a étudié le groupe GEMA, sa présentation et son organisation jusqu'à l'analyse de son processus deconsolidation.

Le groupe GEMA possède une filiales FILTRANS dont il détient la totalité de son capital, il possède également des participations au sein de quatre autres sociétés ALC à hauteur de 35%, S.I.H à hauteur de 3.95%, COMARPEX-ALGERIE à hauteur de 21% et SUDCARGO à hauteur de 38%

Après la présentation du groupe, nous avons commencé à étudier la phase de consolidation des comptes en déterminant le périmètre de consolidation, en vérifiant l'homogénéité des comptes de toutes les sociétés composant le groupe.

A l'issu de ces travaux, nous avons procédé au cumul des comptes, à l'élimination des opérations intra-groupe, à l'élimination des titres de participations inscrit dans la comptabilité du groupe GEMA et à la répartition des capitaux propres des sociétés consolidantes ainsi que la mise en équivalence des titres détenus par le Groupe.

En conclusion le fruit de tous ces travaux de consolidation a été la présentation des états financier consolides du groupe GEMA bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, état de variation des capitaux propre.

Conclusion générale

Conclusion générale

Dans ce travail nous avons essayé de donner une meilleure compréhension sur la consolidation des comptes et le processus et les modalités d'élaboration des états financiers et donc répondre à notre problématique : **qu'est-ce que la consolidation des comptes et qu'elle est le processus de préparation des états financiers consolidées ?**

La consolidation des comptes consiste à présenter la situation financière et les résultats d'un groupe de société comme s'il s'agit d'une seule entité c'est-à-dire élaboré des états financiers reflétant une image fidèle sur ce groupe.

D'abord, nous avons étudié le cadre conceptuel de la consolidation des comptes selon le règlement algérien et selon le référentiel mondial de l'IASB, par la suite nous avons présenté les notions de bases comme : la consolidation, le groupe, le contrôle et ses types, et le périmètre de consolidation, nous avons abordé également les différentes méthodes et techniques de la consolidation.

Ensuite, nous avons développé notre recherche par l'étude de l'enchainement du processus de la consolidation qui passe par trois principales phases : la première aborde les retraitements et les travaux de pré consolidation (cumul des comptes), la deuxième concerne l'élimination des opérations intragroupe et la dernière dévoile la façon avec laquelle les capitaux propres doivent être partagés et comment les titres doivent être traités.

Enfin, nous avons consacré la partie pratique afin de mieux comprendre l'ensemble des notions et concepts abordés en partie théorique et cela, par un stage pratique au sein du groupe GEMA où nous avons analysé toutes les phases de son processus de consolidation des comptes jusqu'à la présentation des états de synthèses consolidés.

Après la présentation et l'analyse des différentes parties de notre recherche nous avons obtenu des réponses aux hypothèses qui précèdent comme suit :

Nous pouvons confirmer notre hypothèse principale selon laquelle Les comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats, de l'ensemble constitué par une société consolidante et les entreprises qui lui sont liées comme s'il ne formait qu'une seule entité

Le premier sous hypothèse est vérifier le degré d'influence c'est-à-dire le pourcentage de contrôle qu'exerce la mère sur les autres sociétés qui détermine le périmètre de consolidation.

Pour la deuxième hypothèse secondaire, Le processus de consolidation peut se traduire par l'homogénéisation, le cumul d'états financiers des sociétés individuels composant le groupe, ajustement des comptes intra-groupe et répartition des capitaux est vérifié.

Après notre étude de recherche nous avons constaté les résultats suivants :

- Les groupes financiers sont les seuls soumis à produire des comptes consolidés.

- Les états financiers individuels de la société mère ne permettent pas de donner une vision claire et globale sur la situation financière du groupe.

- Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les sociétés sur lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable.

- Les méthodes de consolidation changent selon le type de contrôle que la société mère exerce sur les filiales.

- Le processus de consolidation passe par quatre étapes : Homogénéisation des comptes, Intégration des états individuels, Elimination des opérations intra-groupe, et à la fin la Répartition des capitaux propres.

Les recommandations

Ce que nous suggérons à ce propos :

- Donner un cadre légal pour le traitement des filiales mises en liquidation.
- La nécessité d'adaptation du SCF avec l'évolution du domaine comptable et financier, et actualisait ce système avec les changements dans les normes comptables internationales comme le cas de l'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12 qui sont publiés en 2011, et qui ont impacté la technique de consolidation comptable.
- Au niveau des universités, il faut donner de l'importance à cette technique pour que les futurs cadres acquièrent des connaissances acceptables sur la consolidation (séminaire, colloque, recherches…).

Les perspectives de la recherche

La consolidation est un domaine qui nécessite, outre les connaissances théoriques approfondies, une technicité et une pratique comptable très évoluées, qui demande plus d'observation, de recherches spécialisées et de pratique, pour cela cette notion doit être actualisée et développée par d'autre chercheurs et dans d'autres sujets qui sont en relations, à titre d'exemple avec :

- La variation du périmètre de consolidation.
- L'écart de la première consolidation.
- Audit des comptes consolidés.
- L'analyse financière des comptes consolidés.
- La consolidation fiscale.

BIBLIOGRAPHIE

❖ Livre

BERTIN (Elisabeth), GODOWSKI (Christophe) et KHELASSI (Rédha) : **Manuel Comptabilité et Audit, Editions Berti, Alger, 2013.**

Bruno Bachy, Michel Sion, **analyse financière des comptes consolidés normes IFRS**, 2e édition dunod, Belgique, 2009.

Carole Bonnier, Pascale Delvaille, **Comptabilité financière des groupes**, Gualino, 2006.

Christelle Baratay, **Comptabilité et audit les carrés DSCG 4,** Gualino lextenso, Paris, France, 2012

Cloniet F,Paoli S, Dupic P, **Pratique des comptes consolidés**, édion DUNOD,6ème édition, 2016.

COLINET, (F) et PAOLI (S) : **Pratique des comptes consolidés**, Dunod, Paris, 2016.

Djelloul BOUBIR, **Comptabilité Financière : Consolidation des comptes comparatifs SCF-IFRS, Comptes combinés, Consolidation Fiscale**, Les éditions du sahel, Algérie, 2013.

Dominique MESPLE-LASSALLE, **La consolidation des comptes, édition Maxima**, 3éme édition, Paris, 2013.

DUCASSE (E) et autres : **Normes comptables internationales IAS/IFRS**, BOECK, Bruxelles, 2005.

Eric (tort), **l'essentiel de la consolidation des comptes**, gualino, 2014.

Eric ROPERT, **Nouvelle pratique des comptes consolidés**, édition GUALINO, Paris, 2000.

François COLINET, Simon PAOLI, **Pratique des comptes consolidés**, DUNOD, 6éme édition, Paris, 2016.

FRIEDERICH, (M) et LANGLOIS (G) : **Le meilleur du DSCG comptabilité et audit**, 2013.

GAZIL, (P) et EGLEM (J) : **La consolidation outil de gestion et de contrôle des groupes**, Vuibert, paris, 1984.

GRANDGUILLOT, (Béatrice) et (Francis) : **Comptabilité des sociétés**, GULINO LEXTENSO, Paris, 2014.

GURFEIN, (Evelyne) : **Comptes consolidés IAS/IFRS et conversion monétaire**, Editions Eyrolles, Paris, 2007.

Hamadi Ben Amor, **la consolidation des bilans** .édition Raouf Yaich, 1ère édition, 2006.

HERGLI, (M) : **La consolidation en IFRS**, SD, Paris, 2007.

Jean (michel), **manuel de consolidation principes et pratique**, groupe revue fiduciare, paris 2003.

Jean-Michel Plou, **Manuel de consolidation principes et pratiques**, 3ème édition, groupe revue Fiduciaire, Paris, 2003, p 246.

Messekdji (chafik), techniques de consolidation des comptes de groupes, houma, alger, 2012.

Mohamed NejiHergli (expert comptable tunisien), **Maîtriser la consolidation descomptes. Référentiel IFRS**, Octobre 2007, Tunisie.

OBERT, (R) et MAIRESSE (M) : **Comptabilité et audit**, Dunod, 2éme édition, Paris, 2009.

PIGE, (P) et autres: **Manuel comptabilité et audit**, Revue fiduciaire, Paris, 2016.

Sophie de Oliveira Leite, Dand Pham, **La consolidation des comptes**, groupe revue Fiduciaire Nathan 2001.

Stéphane (mercier), **la consolidation**, edipro, Belgique, 2009.

❖ Mémoires

Youcef SAIHI, **Les consolidés des impôts différés selon les normes IAS/IFRS en Algérie**, mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, Ecole supérieure de commerce d'Alger, 2010/2011.

❖ Règlement et lois

Article 132-1, Journal Officiel de la République Algérienne, N° 19,25 mars 2009.

Article 134-2, Journal Officiel de la République Algérienne, N° 19, 25 mars 2009.

Article 220-3, Journal Officiel, Algérie, N° 19, 25 mars 2009.

Journal officiel, N°19, Algérie, 25 mars 2009.

Journal officiel, N°19, Algérie, 25 mars 2009.

Journal officiel, N°77, Algérie, 11 décembre 1996.

La loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier, relatif à la consolidation regroupement d'entités Comptes consolidé

❖ Séminaires

Séminaire, tarek abdennadher, les groupes de sociétés et la consolidation des états financiers ; décembre 2008.